

## L'Europe des 25

► Jacques Chirac remet en question le « rabais » consenti à la Grande-Bretagne pour les finances de l'Union

► Londres refuse toute renégociation des accords de 1984

► Persistance du différend franco-allemand sur la PAC

► En France, le PS toujours divisé sur l'élargissement

Lire pages 2-3 et 10 et les points de vue page 15

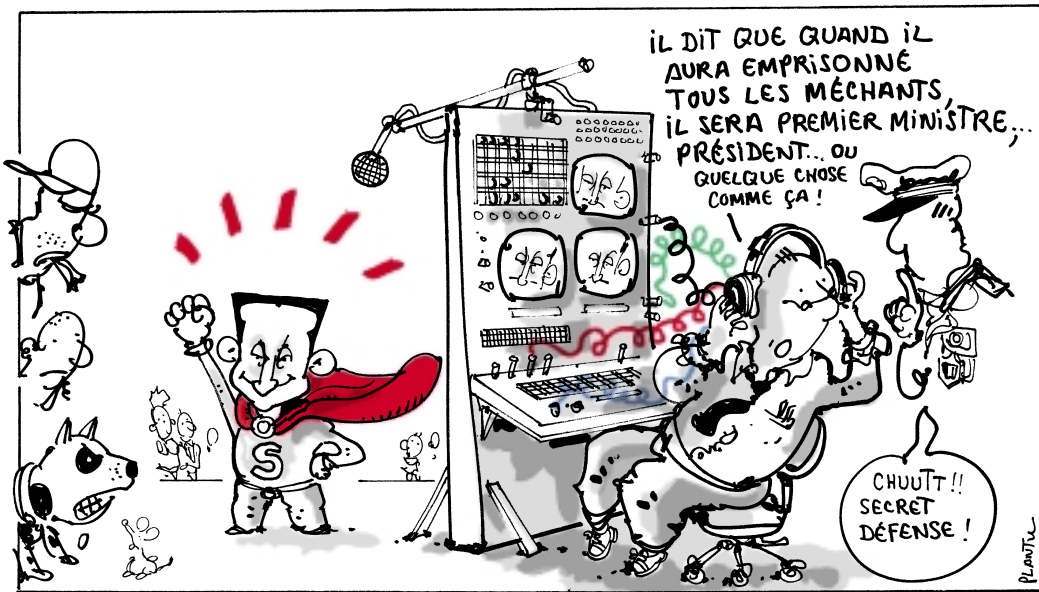
# Sarkozy répond à ses détracteurs

NICOLAS SARKOZY, accusé par la gauche d'être « entré en guerre contre les pauvres », répond vivement dans *Le Monde* aux « droits-de-l'hommeistes » et à « l'arrogance » d'une certaine intelligentsia qui « a eu un effet dévastateur sur l'équilibre de notre République ».

Le ministre de l'intérieur se veut le défenseur de « la France des oubliés », « la France des ouvriers, des plus modestes, la France des banlieues, la France laborieuse », qui s'est, selon lui, détournée du Parti socialiste.

Nicolas Sarkozy devait présenter en conseil des ministres, mercredi 23 octobre, son projet de loi sur la sécurité intérieure, qui durcit la législation sur les prostituées, les mendiants, les squatteurs et les gens du voyage, et qui accorde de nouveaux moyens, notamment informatiques, aux policiers. Le ministre n'a que légèrement amendé son texte, dont le Conseil d'Etat a validé l'essentiel.

Le Parti socialiste a, de son côté, été traversé de « débats assez vifs » sur le texte présenté par les asso-



ciations de défense des droits de l'homme et la gauche ; il a fini par signer l'appel, à la condition de supprimer un paragraphe jugé « trop dur » sur la police.

Jean-Marc Ayrault, maire de

Nantes et président du groupe socialiste à l'Assemblée, a par ailleurs été vivement pris à partie, mardi 22 octobre, par Nicolas Sarkozy, qui s'est étonné du « décalage » entre ses « déclara-

tions nationales » et son comportement de maire.

Le ministre de l'intérieur, parfaitement à l'aise dans les médias, semble exploiter avec plaisir la gêne du PS sur la sécurité.

► Dans un entretien au « Monde », il s'en prend aux « tartufes » et aux « droits-de-l'hommeistes »

► « Les droits de l'homme, cela vaut aussi et d'abord pour les victimes »

► Mendiants, squats, prostitution : ce qui a changé dans son projet sur la sécurité

Lire pages 8 et 9 et Pierre Georges page 38

### EN ILE-DE-FRANCE

## aden

Tout le cinéma, sélection de sorties

### IRAQ

Blocages à l'ONU. Bush s'impatiente p. 4

### CORSE

L'affaire du Crédit agricole p. 11

### BURUNDI

Enquête sur un massacre p. 14

### PECHINEY

Le groupe français achète Corus p. 21

### VOYAGES

Paris-Mont-Saint-Michel à vélo p. 28 et 29

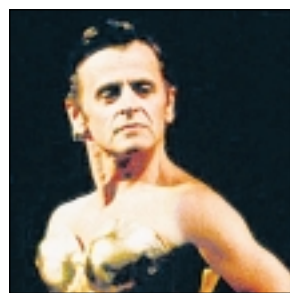
### PORTRAIT

Jean-Pierre Richard, critique buissonnier p. 34

International.....	2	Météorologie.....	30
France-Société.....	8	Jeux.....	30
Régions.....	13	Culture.....	31
Horizons.....	14	Radio-Télévision.....	35
Entreprises.....	20	Immobilier.....	36
Marchés.....	24	Carnet.....	37
Aujourd'hui.....	26	Abonnements.....	37

### DANSE

## Les adieux d'une star



EN TOURNÉE en Italie avec sa compagnie White Oak, Mikhail Baryshnikov (photo) annonce qu'il envisage de faire ses adieux à la danse. Pour l'heure, il triomphe à Rome et à Turin dans *The Show* (*Achilles Heels*). Lire page 31

## Lagardère n° 1 du livre en France

VIVENDI UNIVERSAL a décidé, mardi 22 octobre, de vendre la partie européenne de son pôle édition (VUP) à Natexis Banques Populaires, agissant au nom de Lagardère, pour 1,25 milliard d'euros. Déjà propriétaire d'Hachette Livre, ce groupe s'affirme de loin comme le numéro un français du secteur. Cette concentration sera soumise aux autorités de la concurrence, à Paris et à Bruxelles. Elle suscite des inquiétudes de la part des éditeurs indépendants. Le ministre de la culture va organiser une table ronde de la profession.



► Le numéro deux de l'édition française rachète le numéro un pour 1,25 milliard

► Cette concentration inquiète les éditeurs indépendants

Lire page 20 et notre éditorial page 16

## Et si les médias aidaient le sniper de Washington ?

WASHINGTON de notre correspondant

Avec un nouveau meurtre, à l'aube du mardi 22 octobre, dans la banlieue de Washington, et un message menaçant les enfants, l'affaire du tireur embusqué est devenue le sujet presque unique des chaînes d'information de la télévision par câble, un de ces faits divers nationaux qui n'ont pas leur pareil pour gonfler l'audience, de New York à Los Angeles, de Chicago à La Nouvelle-Orléans.

CNN, Fox News et MSNBC ont, dans toute la région parcourue par le sniper, des envoyés spéciaux, interrogés en direct, quinze ou vingt fois dans la journée, sur la dernière information ou la dernière rumeur. Le reste du temps, les présentateurs animent des débats avec d'anciens policiers, qui jouent le même rôle que les anciens généraux expliquant la guerre en Afghanistan ou les préparatifs d'une action contre l'Irak.

Les chaînes d'information permanente n'ont pas en permanence des informations nouvelles à offrir. Elles se livrent donc à des spéculations, des hypothèses, des bavardages incessants. Et certains s'inquiètent de l'effet produit sur le tireur. Occuper la plus grande par-

tie du temps d'émission peut l'inciter à continuer sa sanglante aventure. Le quotidien *Boston Globe* se demandait récemment si la couverture des télévisions câblées « n'aide pas le tueur ». Elles le renseignent, en effet, sur les pistes que suit la police ou sur une partie d'entre elles. Elles l'informent, aussi, du genre d'analyse auquel se livrent les « profilers », ces psychologues qui cherchent, à partir d'indices, à ébaucher la silhouette sociale du tireur et à anticiper ses actes.

De leur côté, les responsables de l'enquête utilisent les télévisions pour envoyer des messages au tireur, pour tenter de l'influencer. Le comble du paradoxe, ou de l'absurde, est atteint quand, aussitôt après une des déclarations du coordinateur des services de police, Charles Moose, des « experts » viennent expliquer devant les caméras comment il a choisi ses mots, selon eux, pour tenter de gagner la confiance du tueur...

L'assassin embusqué doit apprécier ce décryptage.

Patrick Jarreau

Lire nos autres informations page 5

### ANALYSE

## En Côte d'Ivoire, le spectre du Rwanda

LA CONCLUSION d'un cessez-le-feu, jeudi 17 octobre, ne doit pas induire en erreur : la Côte d'Ivoire reste menacée dans son existence. Dans le meilleur des cas, elle continuera sa chute des dix dernières années en exacerbant les querelles scissipares et venimeuses autour de son identité nationale et religieuse. Au pire, dans les semaines sinon les jours à venir, l'ancienne « vitrine de la France » en Afrique deviendra le huis clos de massacres intercommunautaires. Nul ne peut en prédire l'ampleur ni, donc, exclure que le « Plus jamais ça ! », qui aurait déjà dû empêcher le génocide au Rwanda, en 1994, ne soit de nouveau violé, noyé dans un bain de sang.

Si le pire n'est pas sûr, il a ce-

pendant été programmé en Côte d'Ivoire. Dans la nuit du 19 septembre, une cinquantaine de sous-officiers ivoiriens, des putschistes récidivistes exilés au Burkina Faso, ont lancé une opération à triple détente : d'abord, ils ont assassiné, à Abidjan, le ministre de l'intérieur, et tenté de tuer aussi celui de la défense et le chef d'état-major de l'armée, pour s'emparer du pouvoir en l'absence du président, Laurent Gbagbo, en voyage officiel en Italie. Il y eut près de 300 morts. Dans un second temps, après l'échec de ce qui devait être présenté comme une « mutinerie », ils ont conquis la moitié septentrionale du pays, à partir de deux places fortes investies dès les premières heures, Bouaké au centre et Korho-

go dans le grand nord. Dès lors, la « mutinerie » s'est muée en rébellion. Stoppée par l'armée française dans sa progression vers le sud, elle a manqué de déclencher une guerre civile en lançant l'offensive sur Daloa, la plus grande ville dans la « boucle du cacao ». Cette région de l'ouest est non seulement le poumon économique de la Côte d'Ivoire et le pays bété - l'ethnie à laquelle appartient Laurent Gbagbo -, mais elle est aussi le fief présidentiel et, surtout, une mosaïque de forte migration intérieure et extérieure.

Stephen Smith

Lire la suite page 16 et nos informations page 6

### ARCHÉOLOGIE

## Ce Jésus, frère de Jacques et fils de Joseph, est-il le Christ ?



« JACQUES, fils de Joseph, frère de Jésus. » Gravés sur un ossuaire du I<sup>er</sup> siècle découvert à Jérusalem (photo), ces quelques mots se rapportent-ils au fondateur du christianisme ? Un spécialiste français de philologie et d'épigraphie, André Lemaire, estime que la réponse est très probablement oui, ce qui ferait de cette inscription la plus ancienne référence au Christ.

Lire page 26

CATHERINE RIHOIT  
*La Chambre de feu*



...ou le sadisme masculin comme défense contre l'amour.

ÉDITIONS DU ROCHER

# INTERNATIONAL

## UNION EUROPÉENNE

A deux jours du **SOMMET EUROPÉEN** des chefs d'Etat et de gouvernement, à Bruxelles, Jacques Chirac a, mardi 22 octobre, jeté un pavé dans la mare en demandant à rediscuter de l'ensemble du finance-

ment de l'Europe. M. Chirac a, en particulier, remis en cause le **RABAIS** consenti en 1984 à la Grande-Bretagne. Cette attaque a été vivement repoussée par Londres. M. Chirac répondait ainsi aux critiques con-

tre son refus de redéfinir les règles de la politique agricole commune. Les Allemands veulent voir alléger leur contribution à la **PAC**, dont la France est la première bénéficiaire. Le sommet de Bruxelles devait

se limiter à fixer le budget de **L'ÉLARGISSEMENT** de l'Europe jusqu'en 2006. Sans accord entre la France et l'Allemagne, et avec un ordre du jour bousculé par M. Chirac, il est désormais menacé d'échec.

## Jacques Chirac menace de renégocier le financement de l'Europe

Attaqué par ses partenaires pour son refus de réviser la politique agricole commune, le président français critique la participation des Britanniques. Il demande une discussion sur l'ensemble du budget communautaire, prenant le risque d'un échec du sommet de Bruxelles

### BRUXELLES

de notre bureau européen  
Jacques Chirac a mis les pieds dans le plat. A deux jours du sommet européen qui se tient les 24 et 25 octobre à Bruxelles pour décider de l'offre financière que feront les Quinze aux dix pays candidats à l'élargissement, le président de la République a remis en cause le rabais dont bénéficient les Britanniques sur leur contribution au budget communautaire. En choisissant ainsi d'élargir la discussion sur le financement de l'élargissement, M. Chirac a pris le risque de compliquer la négociation entre les Quinze, et donc de provoquer un échec du sommet de Bruxelles.

Le rabais dont bénéficie Londres avait été instauré en 1984 pour mettre fin au « *I want my money back* » de Margaret Thatcher. A l'issue d'une rencontre à l'Élysée avec le premier ministre danois, Anders Fogh Rasmussen, qui exerce la présidence tournante de l'Union, M. Chirac a appelé, mardi 22 octobre, à rechercher « *une solution acceptable par tous* » sur les finances de l'Union après l'élargissement. « *Nous devons tous faire un effort sur le plan financier pour maintenir l'ensemble des dépenses*

européennes dans un plafond acceptable par tous », a déclaré le chef de l'Etat.

Pour y parvenir, estime M. Chirac, il faut examiner « *toutes les dépenses* », c'est-à-dire « *non seulement les dépenses agricoles, mais également les dépenses des fonds*

raison objectives, il est aussi justifié qu'il l'a toujours été », a déclaré le ministre britannique des affaires étrangères.

Cet affrontement quasi annoncé entre la France et la Grande-Bretagne suscite l'inquiétude, tant à la Commission européenne qu'à la

commissionnaire responsable du budget, Michael Schreyer. « *Sans accord jeudi à Bruxelles, l'élargissement sera retardé* », a de son côté prévenu M. Fogh Rasmussen dans un entretien au *Monde*.

Or celui-ci ne sera possible que si Français et Allemands se mettent d'accord sur la question des aides au revenu agricole, dites « *aides directes* », qui seront versées aux agriculteurs des pays candidats. Les Allemands veulent profiter de cette discussion pour enfoncer un coin dans la politique agricole commune (PAC). C'est pour cela que Berlin insiste sur la nécessité de prévoir une baisse progressive des « *paiements directs* » accordés aux agriculteurs de l'Union, si possible dès 2004, en tout cas après 2006, lorsqu'il faudra renégocier le budget communautaire.

Jacques Chirac et Gerhard Schröder doivent se rencontrer jeudi à Bruxelles, en prélude au sommet européen, et de leur rencontre dépend désormais le succès ou l'échec de la rencontre des Quinze : sans un accord sur le volet agricole, le dossier du financement de l'élargissement – sujet essentiel du sommet de Bruxelles – ne pourra être bouclé. Mercredi, les ministres des

affaires étrangères des Quinze, réunis à Luxembourg, ne sont pas parvenus à atténuer leurs divergences sur ce point.

La négociation franco-allemande promet d'être ardue : l'Allemagne estime qu'elle paie déjà trop pour la PAC, alors que la France n'entend pas la sacrifier, notamment parce que ses agriculteurs en sont les premiers bénéficiaires. « *Si on décide de plafonner les dépenses communautaires, il faut que toutes soient revues. Il n'y a aucune raison que la PAC, parce qu'elle est la PAC, soit le bouc émissaire de réductions budgétaires ou de plafonnements* », a précisé le ministre français de l'agriculture, Hervé Gaymard, à Strasbourg. M. Chirac insiste donc pour demander une réévaluation de l'ensemble des dépenses communautaires, le rabais britannique mais aussi les fonds structurels.

### « PRÊT À SIGNER TOUT DE SUITE »

Depuis plusieurs semaines, il tente de convaincre M. Schröder que sans une remise en cause du fameux rabais, France et Allemagne vont se retrouver à financer à deux l'Union élargie. A Paris, on se défend de vouloir compliquer les négociations, en rappelant que Jac-

ques Chirac est « *prêt à signer tout de suite la proposition de la Commission sur les paiements directs* », contrairement à l'Allemagne, aux Pays-Bas, à la Suède et au Royaume-Uni. Craignant d'être acculé à une réforme de la PAC qui ne dirait pas son nom en décembre à Copenhague, le président français préfère prendre les devants des Bruxelles.

Si la France doit faire des sacrifices, explique-t-on de source française, ses partenaires doivent en faire autant : les Britanniques avec leur rabais, les Espagnols avec les fonds structurels. Quant aux Allemands, ils ne peuvent espérer faire un élargissement sans payer davantage.

Si la position française est défendable sur le fond, politiquement, elle risque d'être vécue comme une provocation à la veille d'un sommet essentiel pour boucler les négociations d'élargissement. Le débat, qui devait être à l'origine réduit aux problèmes concrets de financement de cet élargissement jusqu'en 2006, change totalement de nature si on ouvre le lourd dossier du financement de l'Union après 2006.

Arnaud Leparmentier  
et Laurent Zecchini

## Un tiers du rabais britannique est financé par la France

► **Rabais britannique.** Si rien n'est fait, en 2007, les Français calculent qu'ils auront financièrement intérêt à demander la suppression des politiques communes en Europe. A cette date, la politique agricole commune (PAC) leur rapportera moins que la facture qu'ils devront payer pour compenser le fameux chèque britannique.

Ce rabais, instauré en 1984 au sommet de Fontainebleau, prévoit de rembourser à Londres les deux tiers de son déficit avec l'Union européenne. Il s'est élevé en moyenne de 3,9 milliards d'euros de 1997 à 2001. Il sera de 5 milliards en 2002, estiment les Français.

Au sommet de Berlin de 1999, qui a fixé les règles de financement de l'Union jusqu'en 2006, les Allemands voulaient obtenir une réduction de leur contribution au budget européen. Il a été décidé qu'avec les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède, ils ne financeraient plus qu'un quart du rabais britannique. Ce sont donc l'Italie et surtout la France qui doivent payer la facture. Jusqu'en 2001, les Français payaient environ 23 % du rabais britannique. A partir de 2002, avec l'entrée en vigueur des accords de Berlin, ils vont en payer 30 %.

Avec l'élargissement, le montant des aides agricoles et régionales accordées aux nouveaux pays membres va augmenter progressivement. Les Quinze, plus riches, vont devoir faire un effort de solidarité. Les Britanniques, eux, seront relativement protégés par leur rabais, dont le montant va augmenter : à politiques constantes, il va doubler d'ici à 2013, analyse-t-on de source française. C'est Paris qui va devoir payer, d'où la réaction de Jacques Chirac.

On arrive même au paradoxe que les pays de l'Est vont devoir financer l'exception anglaise. Les Polonais sont ulcérés à l'idée de devoir régler dès 2004 232 millions d'euros pour financer leur quote-part du rabais britannique.

Autre paradoxe : jusqu'à présent, les aides de préadhésion dont bénéficient les pays candidats depuis les années 1990 sont considérées comme des dépenses externes, et Londres les finance au prorata de son produit intérieur brut. Dès que ces pays auront rejoint l'Union, les aides seront totalement intégrées au budget communautaire sur lequel s'applique le rabais britannique. L'adhésion favorisera donc Londres sur ses partenaires.

Avec un PIB par habitant supérieur à celui de la France, la Grande-Bretagne, aussi peuplée, avec 60 millions d'habitants, ne finance depuis cinq ans que 13 % du budget européen, alors que Paris paie 17 %. Berlin paie 25 % avec une population de 20 millions d'habitants supérieure.

► **PAC.** En matière agricole, La France reste pour l'instant bénéficiaire net de la politique agricole commune, qui représente 45 % du budget communautaire et 41 milliards d'euros par an. En 2001, les agriculteurs français ont encaissé 9,2 milliards d'euros contre 4 milliards aux Britanniques et 5,8 milliards aux Allemands. En pourcentage, la France a reçu en 2001 22 % des subsides de la PAC, suivie de l'Espagne (14,1 %) et de l'Allemagne (14,1 %). La part britannique est de 9,6 %.

► **Fonds structurels.** En revanche, c'est l'Espagne qui est la première gagnante des politiques régionales et structurelles, qui représentent le tiers du budget européen, soit 26 milliards d'euros par an environ jusqu'en 2006. L'Espagne a reçu un quart des dépenses depuis cinq ans, suivi de l'Allemagne (14 %), qui doit reconstruire ses régions de l'ancienne RDA communiste. La France, elle, touche moins de 9 %, en grande partie grâce aux départements d'outre-mer, et le Royaume-Uni moins de 7 %.

Ar. Le. et L. Z.

## Une remise en cause jugée sacrilège par Londres

### LONDRES

de notre correspondant

« *I want my money back !* » (« Je veux récupérer mon argent ! »). Cette phrase rituelle de Margaret Thatcher, martelée pendant cinq ans, souvent geste à l'appui, lors de chaque réunion européenne, jusqu'à ce qu'elle obtint raison en 1984 au sommet de Fontainebleau, appartient désormais à la mémoire collective des Britanniques.

L'exigence de Londres datait de l'adhésion du royaume à la Communauté européenne, en janvier 1973. Dès cette époque, la Grande-Bretagne, profitant peu de la politique agricole commune, se plaignait amèrement de devoir verser au budget communautaire deux fois plus d'argent qu'elle n'en recevait. Arrivée au pouvoir en 1979, la « Dame de fer » bloqua, par son veto, le fonctionnement des institutions.

De guerre lasse, François Mitterrand et Helmut Kohl, soucieux de redonner un élan à la CEE, lui cédèrent en acceptant de rembourser à la Grande-Bretagne les deux tiers de sa contribution nette de l'année précédente. Ce rabais est financé depuis par les autres Etats membres qui payent le manque à gagner du budget communautaire.

Près de vingt ans plus tard, les Britanniques tiennent ce rabais pour un droit acquis. « *Il est gravé dans le*

marbre », déclarait récemment un ministre. La réaction de Londres aux propos de M. Chirac remettant en cause la légitimité du « chèque britannique » a donc été, mardi 22 octobre, aussi rapide et catégorique que prévisible. « *Notre position sur l'abatement britannique est bien connue : cela n'est pas négociable, parce que, pour des raisons objectives, il est aussi justifié qu'il l'a toujours été*, a déclaré un porte-parole du Foreign Office. *Il est donc hors de*



« *On s'attendait à quelque chose de ce genre de la part de Chirac. Il est culotté* »  
MICHAEL ANCRAM

question de rouvrir ce dossier qui a été décidé à l'unanimité en 1999 [lors du sommet de Berlin qui a fixé le cadre budgétaire de l'UE pour la période 2000-2006]. *Cet accord tient jusqu'en 2006.* »

La préservation de la ristourne britannique est un thème qui suscite l'union sacrée. Travailleurs et conservateurs jugent à l'unisson qu'accepter sa remise en cause serait sacrilège. Interrogé par *Le Monde*, le ministre des affaires européennes, Peter Hain, nous a renvoyés à la mise au point de son

ministère, ajoutant qu'il n'avait rien à ajouter. Michael Ancram, chargé de la diplomatie dans le « *shadow cabinet* » conservateur, a la parole plus libre. « *On s'attendait à quelque chose de ce genre de la part de Chirac* », nous a-t-il dit, avant d'ajouter, en français : « *Il est culotté.* »

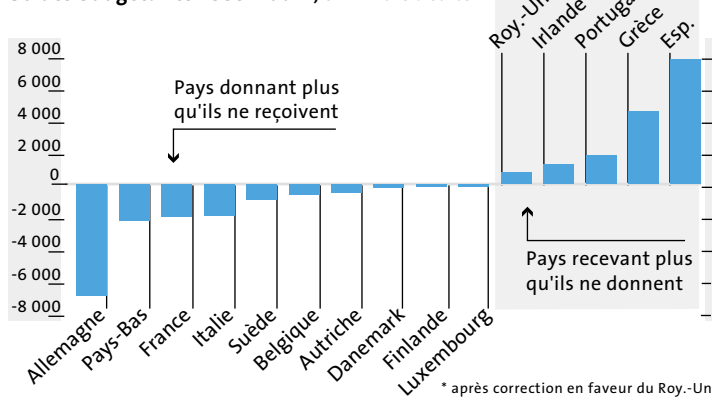
Il y a fort à parier que la presse britannique – majoritairement eurosceptique – pour le moins –, va s'emparer des propos de Jacques Chirac et enfourcher un nouveau cheval de bataille contre Paris et Bruxelles. Juridiquement, l'argumentation de Londres, fondée sur l'accord de Berlin, est solide. Financièrement, les choses sont plus contrastées. En 2002, la Grande-Bretagne a fourni 14,3 % du budget de l'UE, alors qu'elle représente 18 % de sa richesse. Elle reste généralement un contributeur net au budget européen, mais a dégagé un surplus en 2001.

Cette controverse naissante ne devrait guère aider les Britanniques partisans de l'adhésion de leur pays à l'euro à populariser leur cause. Ils ne sont toujours que 31 % à s'y montrer favorables. Et il semble chaque jour un peu moins probable que Tony Blair tiendra sa promesse de soumettre l'entrée de son pays dans l'eurozone à un référendum avant les prochaines élections générales.

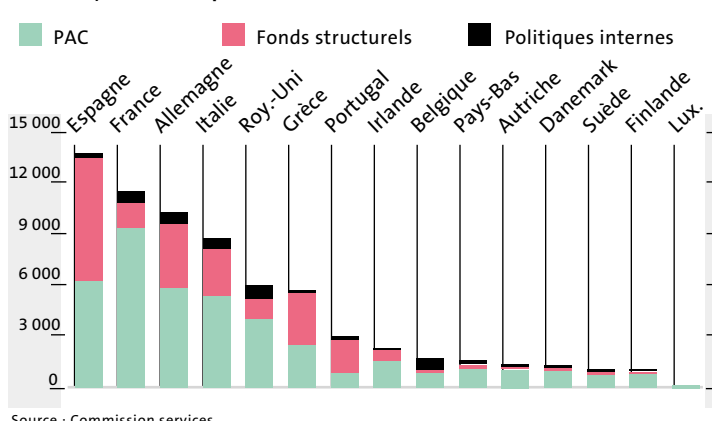
Jean-Pierre Langellier

## CONTRIBUTIONS ET RÉPARTITIONS DES FOND DE L'UE EN 2001

Soldes budgétaires 1999-2001\*, en millions d'euros



Fonds reçus en 2001 par Etat membre, en millions d'euros



Source : Commission services

## Ce que l'élargissement va changer en France

**ÉLARGIR**, et après ? Va-t-on voir arriver en France de nouvelles vagues d'immigration d'Europe de l'Est mettant à mal un marché du travail déjà fragile ? Les entreprises françaises iront-elles délocaliser leur production sur les terres de ce nouvel éden à la main-d'œuvre bon marché ? L'agriculture est-elle menacée ? Autant de questions auxquelles les politiciens français n'ont jusqu'à présent répondu que par le silence.

Dans un peu plus d'un mois à Copenhague, les Quinze devraient donner le feu vert à l'élargissement. Les règles du jeu ne sont pas toutes encore définies mais les experts commencent à mesurer l'impact de l'élargissement en France. La plupart de ces spécialistes ne croient pas à un scénario catastrophe. Au contraire, il n'y aurait pas de bouleversement majeur dans le marché du travail. C'est plutôt du côté des dix nouveaux membres que le choc de la transition et de la concurrence sera rude.

► **Economie.** « L'impact sur l'économie française sera très faible, sinon négligeable », estime Mohamed Hedi Bchir, auteur avec Mathilde Maurel d'une étude sur la question publiée en avril 2002 par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii), à la demande de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'UE (*Le Monde* du 28 mai 2002). « Le cœur économique de l'Europe est à l'ouest, et le trop faible poids (en termes de PIB) des pays d'Europe centrale et orientale [PECO] fait que l'essentiel du choc de l'intégration est ressenti à l'Est », indique le document. Les PECO ne représentent que 3,9 % des exportations de l'UE, alors que l'UE concentre 68 % des exportations des PECO.

Actuellement, le choix de la délocalisation ne semble pas attirer outre mesure les dirigeants français. D'après Dana Diminescu, sociologue à la Maison des sciences de l'homme, « 11 000 entreprises italiennes ont délocalisé en Roumanie contre à peine 1 000 françaises ».

Sur le dossier élargissement, le coût devrait être dans un premier temps minime pour la France comme pour les autres pays membres. Le transfert des Quinze vers les dix nouveaux arrivants s'élèverait, de 2004 à 2006, à moins de 40 milliards d'euros (0,15 % du PIB des Quinze), dont environ 1,7 milliard par an pour la France. C'est peu au regard des gains de croissance attendus.

Selon le document du Cepii, les trois quarts du choc commercial et migratoire affecteraient d'abord l'Allemagne et l'Autriche, des économies géographiquement et historiquement proches de la République tchèque et de la Pologne. En conséquence « il reste peu de craintes pour la France », précisent les deux auteurs.

► **Immigration.** L'Allemagne et l'Autriche ont obtenu de Bruxelles un délai avant d'accorder aux travailleurs polonais, tchèques ou encore hongrois la libre circulation dans l'espace communautaire. Cette restriction dans le temps devrait

s'échelonner sur le mode « 2 plus 3 plus 2 ans ». A chaque étape, le conseil des ministres pourrait décider de lever l'interdiction.

Cette période de transition rend malaisée une estimation des flux migratoires. Il est d'ailleurs probable qu'après ce moratoire la différence de niveau de vie et de coût du travail ne soit plus significative, rendant la main-d'œuvre des PECO moins attrayante. En revanche, « il existe en France une forte demande de main-d'œuvre dans l'agriculture, le bâtiment et la restauration, rappelle Emmanuel Ma Mung, directeur de recherche au CNRS. A l'avenir, l'immigration provenant des pays de l'Est va concurrencer l'immigration traditionnelle du Maghreb et d'Afrique noire ».

Pour Claude Valentin Marie, expert auprès du Conseil de l'Europe, même s'il existe une dynamique migratoire, « elle se stabilisera à moyen terme ». Qualifiée ou non, la main-d'œuvre en provenance des PECO pourrait venir « combler les déficits de certains secteurs en difficulté », souligne ce sociologue et spécialiste du travail clandestin. Il y aura, dans certains secteurs, une possibilité de substitution de la main-d'œuvre en raison d'une plus grande flexibilité offerte aux employeurs. « C'est moins le chômage qui m'inquiète que la précarisation des statuts », explique-t-il. L'apport de l'élargissement en France peut être positif sous réserve de respecter les règles des conditions de travail et de protection sociale. »

► **Agriculture.** Les effets de l'élargissement se feront surtout sentir dans l'agriculture. D'après les prévisions de l'étude Cepii, les importations agricoles de la France ne seraient que de 3 % en 2006 alors que les exportations n'augmenteraient que de 0,5 %. Le bilan serait donc négatif de 2,5 %.

Les auteurs de l'étude proposent deux scénarios en cas de réforme ou non de la PAC. Si le budget de la PAC ne varie pas, la baisse de la subvention versée à l'agriculture française entraînerait une forte diminution de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée : « respectivement de 6 % et 10 % en 2003, 9 % et 13 % en 2010 ». Avec une augmentation du budget de l'ordre de 20 %, ce qui paraît peu probable au vu des difficiles négociations actuelles, les conséquences pour l'emploi seraient moindres (entre -0,1 % et -2,4 %). « L'impact sur la production agricole française est significatif : -6 % à budget constant et -1 % à budget variable », précisent-ils.

« Nous n'allons pas être envahis par leurs produits », avance Alain Poulou, directeur de recherche à l'INRA et spécialiste de l'agriculture des pays de l'Est. L'intégration de ces agricultures se traduirait par un fort recul de leurs productions animales, incapables de résister à la concurrence de l'Ouest. Les surplus céréaliers de l'UE pourraient s'accroître de façon modérée, mais la balance des échanges agroalimentaires nous est bénéficiaire. »

Nicolas Bourcier

## Impuissante et inquiète, Varsovie redoute les conséquences d'une crise entre les Quinze

Le Parti paysan brandit le spectre d'un effondrement de l'agriculture polonaise

## VARSOVIE

de notre envoyé spécial

Persuadée que son adhésion à l'Union européenne (UE) n'est qu'une question de temps, la Pologne observe, impuissante et inquiète, les débats qui agitent les Etats membres à propos du financement de l'élargissement à la veille du sommet de Bruxelles.

La semaine avait pourtant bien commencé. Varsovie avait accueilli avec un « ouf » de soulagement le feu vert irlandais à l'élargissement. Le résultat positif au référendum en Irlande sur le traité de Nice levait en effet un obstacle sur la voie de l'adhésion des pays candidats à l'UE. Pourtant, on sentait déjà poindre quelques inquiétudes.

« En Europe occidentale, on entend de plus en plus de voix contre l'élargissement », remarquait ainsi Jacek Saryusz-Wolski, ancien chef de UKIE, l'office polonais pour l'intégration européenne. « Si les Irlandais avaient dit "non", cela aurait ouvert la porte aux forces opposées à l'élargissement dans d'autres pays de l'Union. Cela aurait pu entraîner un effet de dominos. Tout le monde a été soulagé en

apprenant les résultats. Le processus d'élargissement ne peut plus être arrêté, car il est trop avancé. Mais, il y a devant nous quelques événements perturbateurs », ajoutait-il. La presse avait également commenté avec inquiétude les résultats du dernier sondage Eurobaromètre dans lequel il apparaissait que l'élargissement n'emportait pas le soutien de la majorité des Français, pas plus qu'il n'enthousiasmait les Britanniques et les Allemands.

A l'occasion de sa visite, lundi 20 octobre à Berlin, le ministre polonais des affaires étrangères, Włodzimierz Cimoszewicz, avait pu mesurer l'ampleur de ces « événements perturbateurs » en entendant son homologue allemand, Joschka Fischer, affirmer que « l'Allemagne fera tout son possible pour que le calendrier de l'élargissement soit respecté ».

L'alliance constituée, mardi 22 octobre à Prague, par les ministres des affaires étrangères des dix pays candidats à l'UE afin d'augmenter leur poids dans les négociations sur la question-clé de l'agriculture confirmait qu'ils ne sont pas dupes. « Cela serait un vrai

paradoxe si les pays candidats – que Bruxelles presse tellement pour qu'ils soient préparés à l'adhésion – étaient prêts à temps et si l'Union, elle, n'était pas préparée à les recevoir », avait d'ailleurs glissé Włodzimierz Cimoszewicz avant de s'envoler pour Berlin. « Le ministre a compris qu'il y avait des problèmes entre les Quinze, mais la position officielle du gouvernement est de ne pas se mêler des affaires intérieures de l'Union européenne tant qu'elle n'en est pas encore membre », souligne un proche du dossier.

## « CONCURRENCE DÉLOYALE »

Le gouvernement polonais a une hantise : celle d'être placé au pied du mur si jamais les dissensions entre les Quinze devaient aboutir à ne définir les règles d'adhésion qu'au dernier moment avant le sommet européen de Copenhague, prévu pour la fin de l'année.

Les propositions de Bruxelles seraient alors à prendre ou à laisser pour les autorités polonaises sans qu'elles n'aient eu le temps de préparer une opinion publique inquiète des conséquences de l'adhésion, tout particulièrement dans

le monde agricole. Ce point est particulièrement sensible en Pologne, où l'agriculture occupe près d'une personne active sur cinq. Il rejaille bien évidemment sur la politique intérieure.

Le Parti paysan (PSL), allié minoritaire des sociaux-démocrates du SLD au sein du gouvernement, fait ainsi de la surenchère sur le thème de la défense des agriculteurs à la veille des élections locales de ce week-end. Et peu importe si cette position bat en brèche la stratégie du premier ministre social-démocrate, Leszek Miller, qui repose sur l'adhésion à l'UE – quitte à avaler des couleuvres sur le dossier agricole.

Dans son fief de Lublin (est du pays), le puissant président régional du PSL, Zdzisław Podkański, agite quant à lui le spectre d'une rupture de la coalition gouvernementale en refusant d'endosser la responsabilité de « l'effondrement de l'agriculture polonaise » sapée par une « concurrence déloyale » des Etats membres dont les sociaux-démocrates de M. Miller auraient fait le lit.

Christophe Châtelot



## Le tireur de Washington menace les enfants

Une dixième personne a été tuée par balle non loin du quartier général des enquêteurs



Charles Moose, le chef de la police du comté de Montgomery, qui tient chaque jour une conférence de presse sur les avancées de l'enquête, a confirmé mardi 22 octobre qu'un dialogue a été établi entre les autorités et le tueur.

### WASHINGTON

de notre envoyé spécial

« Vos enfants ne sont en sécurité nulle part et à aucun moment. » Pour la première fois, Charles Moose, le chef de la police du comté de Montgomery, qui coordonne l'enquête sur le tireur en série sévissant dans la région de Washington depuis le 2 octobre, a lu, mardi 22 octobre, des extraits de la lettre laissée par le tueur le 19 octobre sur le lieu de l'un de ses crimes. « Nous connaissons les inquiétudes de la communauté et révélons le langage exact du message et des menaces... Chacun pourra ainsi se faire sa propre opinion », a-t-il ajouté.

Les écoles de la région de Richmond, en Virginie, sont restées fermées mardi et, dans le comté de Montgomery, les enfants étaient cloîtrés à l'intérieur des établissements. Voilà qui n'a pas contribué à diminuer la peur et l'exaspération des 5 millions d'habitants de la région.

Depuis trois semaines le tireur, insaisissable et sans visage, sème la terreur autour de la capitale fédérale et en Virginie, tuant et blessant grièvement au hasard. L'assassin semble se jouer du millier d'enquêteurs mobilisés. Mardi, il a prouvé une fois encore sa capacité à frapper en toute impunité. Il est revenu sur les lieux de ses premiers crimes, dans le comté de Montgomery, la banlieue nord de Washington, à quelques kilomètres seulement du

## « Parler avec le tueur est à la fois dangereux et utile »

JOE COFFEY

quartier général des enquêteurs. Peu avant 6 heures du matin, il a abattu un chauffeur de bus. Utilisant la même méthode que lors de ses dernières attaques, le tireur se tenait à l'abri de l'obscurité et des arbres, le long d'un parc. Il a fait feu sur Conrad Johnson, 35 ans, cible facile sur les marches éclairées de son véhicule. Touché en pleine poitrine, celui-ci est décédé un peu plus tard sur la table d'opération.

Comme à l'accoutumée, aucun témoin direct n'a aperçu le tireur. En quelques minutes, les forces de l'ordre ont établi des barrages alentours, contrôlant un à un les véhicules, sans succès. Les avions de surveillance militaire et les hélicoptères n'ont pas été d'une grande utilité, ne sachant pas qui pourchasser. Si l'étude balistique de la balle le confirme, ce dont les enquêteurs semblent convaincus, il s'agira de la treizième victime du tireur, la dixième à avoir perdu la vie.

« Les Américains ont prouvé dans le passé leur résistance et leur volonté de défendre leur liberté et leur mode de vie. Nous le prouverons une fois encore », a déclaré Charles Moose. « La ou les personnes impliquées ont montré une volonté et une capacité à tuer des gens de tout âge, race, profession ou genre à tout moment et dans des lieux différents. Nous encourageons tout le monde à rester prudent et vigilant... Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les personnes », a-t-il ajouté. Les critiques se multiplient pourtant sur les méthodes des forces de l'ordre. Leur sont reprochés, pêle-mêle, les barrages inefficaces où les officiers de police ne savent même pas ce qu'ils cherchent, le fait d'avoir caché au public, pendant trois jours,

Eric Leser

## En Israël, les colons radicaux font de l'entrisme au sein du Likoud

Le comité central du parti d'Ariel Sharon tient sa convention du 23 au 25 octobre

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

La foule des grands jours se pressait devant le Palais des congrès de Jérusalem, mardi 15 octobre. Une foule populaire dans laquelle les gros bras des écuries concurrentes roulaient des mécaniques, sous le regard indifférent de jeunes militantes aux décolletés considérables, qui laissaient impassibles des religieux à papillotes.

Les militants du Likoud de la ville devaient déterminer par leur vote les noms de leurs futurs délégués au comité central et les représentants des deux camps en présence, celui de l'actuel premier ministre, Ariel Sharon, et celui de son prédécesseur, Benyamin Nétanyahou, se disputaient le pavé pour tâcher de convaincre le maximum d'électeurs, brandissant des bulletins où les noms des « bons » candidats avaient été cochés à l'avance par précaution.

Si la journée fut finalement profitable aux partisans de « Bibi » Nétanyahou, qui parvinrent, selon les estimations obtenues au cours des jours derniers, à faire main basse sur le bastion de Jérusalem, elle fut tout aussi fructueuse pour un

troisième larron, Moshé Feiglin, dont les représentants avaient activement participé à cette pêche aux voix. Moshé Feiglin s'était fait une réputation sulfureuse au milieu des années 1990, à la tête d'un groupe radical, Zu Artzenu (Notre terre), qui entendait combattre le processus de paix et les accords d'Oslo.

### DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE

A l'époque, le premier ministre, Itzhak Rabin, était régulièrement pris à partie par cette petite formation qui multipliait les opérations spectaculaires, le blocage des grands carrefours routiers du pays, ou les grèves imposées aux fonctionnaires, non sans de sérieux dérapages. Ces derniers avaient d'ailleurs valu à Moshé Feiglin quelques légers démêlés avec la justice.

A l'en croire, l'activiste qui réside à Karné Chomron, dans une colonie du nord de la Cisjordanie, n'a pas renié ses convictions mais seulement changé de tactique. Au lieu de mener la bataille à partir de groupuscules souvent tentés par la surenchère idéologique et par la violence, il compte désormais prendre fermement pied dans le

Likoud, pour espérer peser plus efficacement sur les décisions.

Cet entrisme revendiqué a d'ores et déjà porté ses premiers fruits. Selon les estimations, une bonne centaine de ses candidats regroupés sur la liste Manigout Yéhoudit (Direction juive) devraient figurer dans le comité central, qui regroupe 2 400 membres. Un bloc supérieur au nombre total de délégués désignés par des villes aussi importantes que Beer Sheva ou Ashdod. C'est à ce comité central, qui se réunit du 23 au 25 octobre, que revient notamment le choix des candidats officiels du Likoud à la Knesset, et la nouvelle tendance de droite extrême entend soutenir exclusivement ceux qui adhéreront à ses idées.

### UNE NOUVELLE GÉNÉRATION

Selon les bons connaisseurs du parti, elle aurait déjà montré son influence lors du vote du comité central contre l'Etat palestinien survenu au début de l'année. Ce vote avait été imposé par M. Nétanyahou contre l'avis de M. Sharon.

Dans ses récentes déclarations à la presse, Moshé Feiglin a cepen-

dant témoigné assez peu de considération pour les deux grands rivaux du Likoud qui, assure-t-il, sont fondamentalement proches des responsables travaillistes et donc susceptibles d'accepter des compromis territoriaux avec les Palestiniens, auxquels il se refuse catégoriquement.

Dans sa bataille, il a démarché avec succès le public des colonies, qui est devenu pour lui un véritable marché captif. Le bras de fer engagé actuellement entre l'armée israélienne et les « jeunes des collines » qui incarnent une nouvelle génération de la colonisation des territoires palestiniens joue à son profit.

Tout comme les jeunes radicaux qui ont affronté violemment à deux reprises les soldats venus évacuer Havat Gilad, un point de colonisation jugé illégal par le ministère israélien de la défense, Moshé Feiglin construit son mouvement en marge des instances représentatives officielles des colons, jugées « embourgeoisées » et trop promptes à trouver des arrangements avec les autorités.

Gilles Paris









## Plusieurs articles du projet de loi sur la sécurité intérieure ont été modifiés

Ce qui reste et a été enlevé dans le texte

**LE PROJET DE LOI** pour la sécurité intérieure, qui devait être présenté en conseil des ministres, mercredi 23 octobre, par Nicolas Sarkozy, confirme les intentions répressives du gouvernement. Il crée de nouvelles infractions, aggrave les sanctions déjà existantes et offre des pouvoirs accrus aux forces de l'ordre.

► **Fichiers.** Les services de police et de gendarmerie pourront inscrire dans leurs fichiers des informations nominatives sur les personnes « à l'encontre desquelles sont réunis (...) des indices ou des éléments graves et concordants attestant ou faisant présumer leur participation à la commission des faits » dans une enquête. Chaque corps aura accès au fichier géré par l'autre. Le traitement des informations se fera sous le contrôle du procureur de la République. Les données seront conservées jusqu'à la mort de la personne, sauf en cas de relaxe et d'acquiescement. Le Conseil d'Etat devra fixer, après avis de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), la durée de conservation des informations en cas de non-lieu ou de classement sans suite motivé par une insuffisance de charges. Le texte étend les motifs pour lesquels les autorités administratives pourront accéder aux fichiers. Cela concerne notamment le recrutement de personnels dans des secteurs sensibles, comme celui de la défense, ou bien le traitement des demandes de nationalité.

### Le préfet du Vaucluse et « ces gens-là »

Intervenant devant l'assemblée des maires du Vaucluse, Paul Girod de Langlade, le préfet du département, a déclaré mercredi 16 octobre, à propos des gens du voyage : « Vous pouvez demander à mes collègues de Savoie et de Corrèze, je n'ai pas de tendresse particulière pour ces gens-là. Ils vivent à nos crochets, de la rapine aussi, tout le monde le sait. » Le préfet a ajouté, dans des propos rapportés par *La Provence*, « Quand ils envahissent un terrain, croyez-moi, je suis toujours prêt à mettre les moyens pour les évacuer. Ne vous inquiétez pas, je sais agir dans ce domaine. On a déjà trouvé des gens qui avaient huit comptes en banque au Luxembourg. Certains roulent dans des Mercedes que je ne peux pas me payer. Moi aussi, ça m'agace. »

Interrogé par *le Monde*, M. Girod de Langlade a confirmé ses propos, mais indiqué qu'il n'avait fait que répondre à l'un des maires « qui se plaignaient du comportement de ces gens-là » et reprochaient à l'Etat « de ne rien faire ».

► **Empreintes génétiques.** Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), limité à l'origine aux infractions sexuelles, puis étendu par la loi du 15 novembre 2001, voit son champ d'application encore élargi aux délits de violence contre les personnes et les biens, passibles d'au moins trois ans de prison. En dehors des personnes condamnées, le Fnaeg pourra conserver les empreintes des personnes contre lesquelles il existe « une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner » qu'elles sont les auteurs de l'infraction.

► **Prostitution.** Une série de mesures répressives contre la prostitution est inscrite dans les « Dispositions relatives à la tranquillité et à la sécurité publique ». La loi transforme le racolage, infraction jusque-là sanctionnée d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe, en un délit passible de prison. « Le fait, par tout moyen, y compris par sa tenue vestimentaire ou son attitude, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération est puni de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. » Le montant de l'amende a été réduit de moitié par rapport à la version du projet de loi transmis, le 3 octobre, au Conseil d'Etat (*Le Monde* du 22 octobre).

Contrairement à la jurisprudence établie depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, en 1994, qui ne sanctionnait plus

que le racolage actif (manifesté par gestes, paroles...), la nouvelle définition du racolage permettra de poursuivre le racolage passif ; c'est-à-dire d'arrêter les prostitué(e)s du fait de leur seule présence sur la voie publique. Les associations d'aide aux prostitué(e)s estiment que cette interdiction de fait de la prostitution de rue aboutira à une clandestinisation qui risque d'accroître les violences exercées à leur rencontre et de poser de graves problèmes de santé publique.

Autre nouveauté introduite par le projet de loi : les clients de prostitué(e)s présentant « une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse » pourront être poursuivis comme le sont déjà les clients de mineurs, et passibles des mêmes peines (trois ans de prison et 45 000 euros d'amende).

La loi prévoit en outre que la carte de séjour temporaire puisse être retirée à l'étranger qui s'est rendu coupable de racolage ou de proxénétisme et qu'une autorisation provisoire de séjour puisse être attribuée à l'étranger qui dépose une plainte ou témoigne contre son proxénète. Autorisation qui pourra être renouvelée « jusqu'à ce que l'autorité judiciaire ait statué sur l'action pénale engagée ».

► **Squatteurs.** L'incrimination contre les occupants « sans droit ni titre » d'un logement est abandonnée. Alors que l'avant-projet de loi transmis au Conseil d'Etat prévoyait une peine de six mois de prison contre eux, le gouvernement renonce à cette disposition dénoncée par Droit au logement et la plupart des associations de lutte contre l'exclusion. Dans l'entourage de M. Sarkozy, on précise que les parlementaires pourront user de leur droit d'amendement pour ajouter une incrimination contre les personnes qui, moyennant finances, aident des familles à pénétrer dans un logement vide.

► **Gens du voyage.** Le gouvernement a retouché sa copie. Il maintient les sanctions contre les « campements sauvages » de nomades (six mois de prison, 3 750 euros d'amende – soit 750 euros de plus par rapport à la version précédente du texte –, confiscation du « véhicule automobile », retrait du permis de conduire). Mais celles-ci ont une portée un peu moins large : elles s'appliquent aux familles qui se sont installées sur un terrain appartenant à une commune qui respecte la « loi Besson » de juillet 2000 ; les municipalités qui n'ont pas construit ou financé d'aires d'accueil pour gens du voyage, comme ce texte les y obligeait, ne pourront pas réclamer l'application de la « loi Sarkozy ». Les sanctions jouent également pour les intrusions sur une parcelle « appartenant (...) à tout autre propriétaire », que la commune ait rempli ses obligations au regard de la « loi Besson » ou non.

► **Mendicité.** Le texte ne change pas beaucoup par rapport à la version qui avait été adressée au Conseil d'Etat. Il réprime « l'exploitation de la mendicité » en instaurant une incrimination contre les personnes qui « encadrent, assistent ou transportent habituellement des mendiants pour en tirer profit ». Celles-ci seront passibles de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 45 000 euros. Les peines seront renforcées dans l'hypothèse où la victime est mineure, « vulnérable » – du fait d'une maladie, déficience psychique, etc. – ou l'objet de « violences, (...) manœuvres dolosives »... Le fait « de tirer profit de la mendicité d'autrui, d'en partager les bénéfices ou de recevoir des subsides » d'un mendiant est assimilé à de « l'exploitation de la mendicité ». Enfin, une autre disposition, vivement combattue par les associations, est maintenue : le fait de demander de l'argent, « en réunion et de manière agressive », ou « sous la menace d'un animal dangereux », sera puni de six mois de prison et de 3 750 euros d'amende (contre 7 500 euros dans la précédente version du texte).

**Bertrand Bissuel, Pascale Kremer et Piotr Smolar**

## La « sarkomania », ou comment le ministre de l'intérieur s'applique à devenir la coqueluche des médias

Depuis qu'il a hérité de ce portefeuille au gouvernement, il occupe toutes les tribunes, est partout à la fois, et souvent, au grand dam de la gauche, là où on ne l'attend pas

**IL EN RIT.** Il s'en vante. Pour un peu, il porterait en banderole tous les petits compliments qu'il reçoit. Ce n'est pas un péché que de vouloir être aimé. Plus qu'un autre, pourtant, Nicolas Sarkozy s'applique à redevenir la coqueluche de la droite, des médias, des policiers et même, coquetterie supplémentaire, d'une partie de ceux qui devraient normalement le détester. Il sait s'y prendre. Un mélange de brio à l'oral et de fausse complicité. Une maîtrise des médias hors pair. Une façon, aussi, d'obliger son interlocuteur à approuver toutes les étapes de son propre raisonnement d'un « Hein ? Est-ce que j'ai tort ? Vous pouvez vraiment me dire le contraire ? » qui désamorce largement la contradiction.

### Il renvoie ses détracteurs ce qui peut leur faire le plus mal : le fait d'appartenir à la gauche caviar

Depuis qu'il est ministre de l'intérieur, il occupe à nouveau toutes les tribunes. Peut-être un peu plus conscient, toutefois, de ce que le succès médiatique a d'éphémère, lui qui est passé du statut de vice-premier ministre d'Edouard Balladur à celui de « traître » à la cause chiraquienne. Mais si heureux, tout de même, d'être à nouveau au sommet dans les sondages... Il serait pourtant faux de dire que ce succès repose

sur le seul talent oratoire de cet ancien avocat. Car Nicolas Sarkozy s'est attelé depuis bien longtemps, déjà, à convaincre personnellement tous ceux qui pourraient, plus tard, l'accuser de les avoir délaissés. Il l'a fait lors de ce qu'il appelle sa « traversée du désert », de 1999 à 2002, en recevant tous azimuts, dans son bureau de la mairie de Neuilly, des dizaines et des dizaines d'associations, d'éducateurs de banlieues, de défenseurs des droits de l'homme, le prêtre des loubards Guy Gilbert, le leader nationaliste corse Jean-Guy Talamoni, des magistrats et tous ceux que son image de libéral de droite avait pu rendre méfiants.

Convaincu que la gauche, hors de ses représentants politiques, dispose de relais associatifs et culturels, il s'est attaché, dès son arrivée au ministère de l'intérieur, à désamorcer tout ce qui pourrait la remobiliser. Alors que son prédécesseur de droite, Jean-Louis Debré, avait fait appel aux CRS pour déloger les occupants de l'église Saint-Bernard, il a au contraire pris au mot les associations humanitaires qui critiquaient la rigueur excessive de l'administration. Guy Bedos, reçu au ministère pour plaider la cause des sans-

papiers, en est ressorti, devant les caméras, convaincu de sa bonne volonté. Puis il a visité le sinistre centre de Sangatte, que la gauche avait délaissé, prenant la décision que réclamaient à la fois les élus locaux et les associations humanitaires : le fermer. Désamorçant la critique toute prête des milieux culturels d'un « retour de la censure », il a pris la décision de ne pas interdire la vente aux mineurs du roman de Nicolas Jones-Gorlin, *Rose bonbon*. Mettant le monde de l'édition de son côté en rendant publique sa lettre à Antoine Gallimard. Sans toutefois désobliger la droite en soulignant son mépris pour un livre « médiocre ».

M. Sarkozy, qui suit également de près les déchirements internes du Parti socialiste et de ce qui fut la gauche plurielle, a enfin choisi d'attaquer ses contradicteurs de front. Renvoyant ceux qui contestent ses lois sur la sécurité à l'image qui peut leur faire le plus de mal : celle d'appartenir potentiellement à la gauche caviar. Lui à qui l'on a si souvent reproché, y compris dans sa propre famille politique, d'être le maire de Neuilly.

**Raphaëlle Bacqué**





## Affaire Elf : Philippe Jaffré entendu comme témoin assisté

L'ANCIEN PDG d'Elf Aquitaine Philippe Jaffré a été interrogé par le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke, mardi 22 octobre, en qualité de témoin assisté. Intervenant dans le cadre de l'affaire des commissions versées par la compagnie pétrolière en marge de son implantation au Nigeria, en 1995, cette audition ne s'est soldée par aucune poursuite. M. Jaffré – aujourd'hui directeur général financier d'Alstom – y a expliqué les conditions dans lesquelles Elf a versé d'importantes sommes à des intermédiaires libanais et nigériens pour favoriser l'obtention d'un contrat bloqué par le régime du dictateur Sani Abacha (*Le Monde* du 20 septembre).

Deux des trois destinataires des commissions – Ely Calil et Samir Traboulsi – ont été mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » ; le troisième, Gilbert Chagouri, qui était l'homme de confiance du général Abacha, est protégé de toute convocation judiciaire par l'immunité diplomatique : il est ambassadeur de Sainte-Lucie à l'Unesco. L'enquête a révélé le versement d'autres commissions, apparemment destinées aux présidents gabonais, Omar Bongo, et togolais, Gnassingbé Eyadéma.

## Gérard Collomb (PS) diffère l'expulsion des 400 Roms de Vaulx-en-Velin

Les associations jugent qu'en maintenant sa requête, le président de la communauté urbaine de Lyon se ferait « le complice d'un assassinat social »

LYON

de notre correspondante

Les 400 Roms de Roumanie et de l'ex-Yougoslavie qui vivent depuis le mois de mai dans un bidonville insalubre à Vaulx-en-Velin, en banlieue lyonnaise, ne seront pas expulsés. Au moins temporairement. Gérard Collomb, maire socialiste de Lyon et président de la communauté urbaine – propriétaire du terrain avec la société Pathéciné –, avait assigné les 227 adultes du camp en référé d'heure à heure, mardi 22 octobre, devant le tribunal de grande instance de Lyon pour demander leur expulsion. Il a finalement suspendu sa requête à la dernière minute. L'audience a été renvoyée au 21 novembre. Ce revirement tardif est intervenu dans la plus grande confusion, laissant l'avocat de la communauté urbaine sans voix. M. Collomb a fait expliquer qu'il souhaitait obtenir un délai d'un mois afin de trouver des solutions de relogement.

Jusqu'à présent, le maire de Lyon s'était contenté de demander l'expulsion sans offrir de lieu d'accueil à ces familles. Poussé par le maire de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier (dvg), M. Collomb espérait ainsi libérer ce terrain sur lequel le groupe Pathé prévoit de construire

un multiplexe cinématographique. Tout juste le maire de Lyon avait-il écrit au premier ministre, puis au préfet du Rhône, pour leur demander de trouver des solutions d'hébergement.

Soucieux de se défaire de son image de shérif, M. Collomb a finalement reculé sous la pression des associations et du Syndicat de la magistrature (gauche). Son vice-président, Albert Lévy, l'avait prévenu : en exigeant l'expulsion, il se ferait le « *complice d'un assassinat social* » et que la formulation retenue dans la requête de la Communauté urbaine était « *inacceptable* ». Les requérants expliquaient, en effet, que « *les terrains, bien que clôturés par des panneaux de ciment, ont subi des invasions par des occupants sans droit ni titre* ». L'avocat de la communauté urbaine et le groupe Pathé espéraient obtenir l'expulsion immédiate du bidonville.

### « ATTITUDE RESPONSABLE »

En réponse à ses accusations, l'avocate des Roms, Marie-Noëlle Fréry, et l'Association lyonnaise pour l'insertion par le logement (Alpil) ont expliqué que « *la palissade entourant le terrain était endommagée depuis des années. Bien*

*avant l'arrivée des Roms, cette friche était utilisée par des gens du voyage. Chacun sait, par ailleurs, que chaque jour des entreprises du bâtiment font passer leurs camions qui viennent déverser leurs gravats* ».

L'Alpil s'est réjoui de la décision de M. Collomb. « *Le maire de Lyon adopte la seule attitude responsable possible. Il faut mettre fin aux expulsions successives des squats et bidonvilles qui ont alimenté au fil des semaines le bidonville de Vaulx-en-Velin. Depuis avril 2002, sept procédures d'expulsion ont été menées. Il faut sortir de cette absurdité et mettre en place des solutions durables d'hébergement* », a réclamé André Gachet, le responsable de l'Alpil, en rappelant que Lyon compte 1 500 sans-abri.

L'association espère, dans un premier temps, obtenir l'installation d'abris provisoires de type Algéco et de sanitaires, ainsi que l'enlèvement des ordures qui jonchent le campement dans lequel vivent 165 enfants dans des conditions d'hygiène déplorables. Médecins du monde a détecté récemment plusieurs cas de gale et suspecté un cas de tuberculose.

Sophie Landrin

## Des militants du FN préparent en catimini la visite de M. Le Pen dans un village d'Alsace

Une manifestation est prévue contre sa venue

MULHOUSE

de notre correspondant

Luemswiller, Haut-Rhin : un village-dortoir de 689 habitants en haute Alsace, avec son nouveau lotissement qui accueille des Mulhousiens en quête de calme et de verdure. Un village avec deux fontaines à l'eau non potable et un ancien cimetière israélite oublié dans la forêt. Un village où un électeur sur quatre a voté Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle. Principal lieu d'animation, avec le terrain de football, la salle des fêtes accueille régulièrement des soirées organisées par les associations.

Ainsi, l'Association pour la dignité humaine (APDH), créée en 1997 à Flaxlanden, a loué la salle pour un dîner dansant. Mais le banal s'arrête là. En fait, l'APDH, présidée par Martine Binder, secrétaire départementale du FN du Haut-Rhin, a invité Jean-Marie Le Pen à ce dîner-débat dansant où sont attendus 200 militants du parti d'extrême droite. Cette association a pour objectif, selon elle, de « *lutter contre la pornographie pour préserver les bonnes mœurs* ».

M<sup>me</sup> Binder est l'épouse de Patrick Binder, conseiller régional et candidat FN à la récente élec-

tion partielle dans le canton d'Altkirch. Mais elle a utilisé son nom de jeune fille, Metzger, pour dissimuler son appartenance politique lorsqu'elle a loué la salle. Ce procédé, qualifié de « *duperie* » par le maire, Michel Muller, a été découvert à la suite de la distribution d'une invitation du FN à ses militants. Un collectif régional « *démocratie, citoyenneté, solidarité, vigilance et rempart face à l'extrême droite* », auquel se sont associés les élus Verts d'Alsace et le PS, devait organiser, mercredi 23 octobre en fin d'après midi, une manifestation contre la venue de M. Le Pen.

Cette manifestation est une première à Luemswiller. « *Il faut inlassablement dénoncer les méthodes de voyous et les procédés antidémocratiques du FN* », souligne Martine Diffor, candidate socialiste aux législatives dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Haut-Rhin. Elu sans étiquette, le maire, lui, ne participera ni au dîner-débat des frontistes ni à la manifestation. « *On aurait mieux fait de ne rien dire, regrette-t-il. Je doute que Le Pen puisse faire beaucoup de mal. Ici, il va prêcher des convaincus.* »

Adrien Dentz

## L'évolution de l'emploi public en débat

LORS DE LA RÉUNION annuelle du conseil d'orientation de l'Observatoire de l'emploi public, mardi 22 octobre, Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, a annoncé qu'un « *débat sur l'évolution ministérielle et interministérielle de l'emploi public pour les cinq ou dix années à venir* », aurait désormais lieu chaque année, en amont de la procédure budgétaire. Le ministre a, par ailleurs, souhaité que les travaux de l'Observatoire permettent une « *meilleure connaissance de la vérité des coûts* », en rapprochant les missions dévolues aux administrations des moyens mis en œuvre.

Selon l'Observatoire, qui a rendu public mardi son second rapport, le nombre de fonctionnaires, au sens de la comptabilité nationale, s'élevait au 31 décembre 1999 à 5,6 millions (emplois aidés compris). Selon l'approche comptable, l'emploi public désigne les personnels des administrations publiques financées par des prélèvements obligatoires. Si l'on ne tient compte que des agents travaillant dans les administrations ou les établissements publics administratifs, les fonctionnaires étaient à la même date au nombre de 4,9 millions, contrats aidés compris.

## Michel Houellebecq relaxé

L'ÉCRIVAIN Michel Houellebecq, poursuivi par des associations musulmanes et par la Ligue des droits de l'homme, a été relaxé, mardi 22 octobre, par le tribunal correctionnel de Paris. Les juges ont estimé que les propos qu'il avait tenu à des journalistes du *Figaro-Magazine* et du mensuel *Lire*, en septembre 2001, ne constituaient ni une « *injure raciale* », ni une « *provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale* ». La décision est conforme aux réquisitions du parquet. Dans ses attendus, le tribunal indique notamment que « *l'énonciation d'une opinion personnelle relativement à une religion, envisagée au sens conceptuel du terme, et qui n'est accompagnée d'aucune exhortation ni appel à la partager* », ne constitue pas un délit, « *même si elle peut heurter ces personnes elles-mêmes dans leur attachement communautaire ou leur foi* ». M<sup>e</sup> Jean-Marc Varaut, avocat d'une partie civile, a annoncé qu'il allait faire appel du jugement.

### DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : Jean-François Mattei a assuré que l'augmentation des cotisations et de la CSG n'était « pas d'actualité »** pour combler le trou de la Sécurité sociale, au cours de l'émission « *100 minutes pour convaincre* », diffusée mardi 22 octobre sur France 2. Le ministre de la santé a aussi promis que le dépistage systématique du cancer du sein serait opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans toute la France, et au 1<sup>er</sup> janvier 2003 « *pour les familles à risque génétique* ». Il s'est déclaré favorable à l'ouverture « *d'espaces santé jeunes* » à proximité des établissements scolaires, estimant que, devant « *la pénurie considérable d'infirmières et de médecins scolaires* », « *les médecins et probablement les infirmières libérales pourraient, sous forme de forfait santé publique, venir au-devant des jeunes* ».

■ **35 HEURES : dans le cadre de l'examen du projet de loi révisant les 35 heures**, qui a débuté mardi 22 octobre au Sénat, le ministre des affaires sociales serait prêt à accepter un amendement visant à laisser à la négociation collective le soin de déterminer les catégories de cadres relevant du forfait-jours. En revanche, il refuse l'extension aux salariés itinérants de ce dispositif qui sort les intéressés du cadre de la réduction du temps de travail. Ces deux amendements, qui ont l'aval de Louis Souvet (RPR, Doubs) rapporteur du projet de loi, devaient être examinés mercredi. Ils reflètent les souhaits exprimés par le Medef, mais ils sont contestés par les syndicats et la gauche.

### CORRESPONDANCE

## Une lettre de Rudy Salles

A la suite de notre article intitulé « *Trois ans d'affrontements avec les notables et les magistrats locaux* », à propos de la mise en cause du procureur de Nice Eric de Montgolfier par un rapport d'inspection (*Le Monde* daté 22-23 septembre), nous avons reçu de Rudy Salles, député UDF des Alpes-Maritimes, la mise au point suivante :

Concernant l'affaire dite « Radio Baie des anges », il faut rappeler que M. Rudy Salles, député des Alpes-Maritimes, n'a jamais été mis en cause par la justice. Il souligne que lors de l'existence de cette radio, il en avait assumé la responsabilité éditoriale et morale mais n'avait jamais exercé de près ou de loin de responsabilités financières.

# La France s'implique avec difficulté dans la protection de la biodiversité

Le gouvernement veut relancer Natura 2000. Dix ans après la mise en place de ce réseau européen de sauvegarde de la faune et de la flore menacées, les retards restent importants. Exemple à Gap, où les élus locaux tentent de pallier les carences de l'administration

## GAP (Hautes-Alpes) de notre envoyé spécial

Chaque jour, un nouvel habitant s'installe à Gap. Le chef-lieu des Hautes-Alpes n'est pas pour autant menacé d'étouffement : 39 000 âmes se partagent 11 000 hectares, soit la superficie de Paris. Les humains doivent également cohabiter avec les 900 mouflons répertoriés sur le territoire communal.

L'espace, le paysage, la qualité de vie au pied du massif des Ecrins sont les principales motivations des nouveaux arrivants. Les multiples microclimats créés par la géographie tourmentée de ce site, à la frontière des zones alpine et méditerranéenne, ont permis le développement d'une faune et d'une flore exceptionnelles, qui sont une invite à poser définitivement ses bagages. « Nous avons longtemps été oubliés. Aujourd'hui, nos atouts naturels rejoignent les valeurs de la période », constate Pierre Bernard-Reymond, maire (UMP) de la ville.

Mais cet équilibre commence à être menacé. Les constructions grignotent chaque année 25 hectares de terres agricoles. L'urbanisation et le déclin paysan modifient insensiblement le paysage. Les pâturages disparaissent, au profit de la forêt et du bâti. Directeur du Con-

servatoire botanique national alpin, un établissement public qui a notamment engrangé deux millions de données sur la flore régionale, Jean-Pierre Dalmas constate la transformation de l'écosystème et l'appauvrissement de la biodiversité. Des centaines de variétés d'insectes et de plantes, comme *Ephedra negril*, pourtant vieille de 600 millions d'années, sont en voie de disparition.

## ÉBRANLER LES PRÉJUGÉS

Expert désigné par Bruxelles, dans le cadre du programme européen de protection baptisé Natura 2000, M. Dalmas a répertorié dans le périmètre gapençais, en 1997, pas moins de quarante espèces à sauver. Au titre de la directive Habitat, un des outils de Natura 2000, il a hachuré des zones sur une carte. « Le principe est de calculer une superficie minimale pour que ces espèces puissent survivre », explique le scientifique. Ici, il s'agit d'une forêt de genévriers thurifères : elle abrite un papillon qui ne se retrouve qu'au Maroc et en Espagne. Là, c'est une zone de tourbière dont il n'existe d'équivalent qu'à Hambourg.

Après le recensement et la rédaction d'une liste, est venu le temps de l'explication à la population et aux élus, dont l'adhésion est obligatoire avant l'inscription officielle du site. Mais, de l'avis général, cette campagne de sensibilisation, qui incombe, selon le principe de subsidiarité, à l'Etat, a été défailante.

Jean-Paul Gascard, maire de Rabou, un village niché au-dessus de Gap, affirme n'avoir jamais reçu la moindre information d'un quelconque ministère. Pourtant l'ensemble du territoire communal, soit 2 700 hectares, se trouvait concerné par un classement. Seul l'Office national des forêts (ONF) s'est employé à l'aider dans la démarche. « Natura 2000 est un des projets les plus ambitieux qui aient jamais été entrepris, mais la communication a été catastrophique », estime M. Dalmas. « Je ne connais pas de dossier où l'administration ait été aussi minable », affirme M. Bernard-Reymond. Et son adjoint chargé de l'environnement, Jean

Carles, se montre encore plus vindicatif : « Dans vingt ans, on étudiera le dossier Natura 2000 sur le thème : comment rater une mesure remarquable ? »

Pour pallier les carences, M. Dalmas a donc joué les éducateurs et convoqué 120 réunions en six mois. « Jusqu'aux parapentistes, qu'il a fallu rassurer », se rappelle le botaniste. L'homme a dû affronter le tir de barrage des propriétaires forestiers, des chasseurs et des chambres d'agriculture avant d'ébranler les préjugés. « Certaines communes ont refusé a priori », regrette-t-il.

Tandis qu'ailleurs des élus menaient la fronde, à Gap, l'idée a été rapidement soutenue par M. Bernard-Reymond. Européen convaincu, le maire s'est investi dans des réunions qui ont drainé des foules curieuses ou inquiètes. « Il y a deux ans, il nous a fallu réquisitionner une église, la salle prévue étant trop petite pour accueillir tout le monde », se souvient l'édile.

Le premier magistrat a fait voter à l'unanimité par son conseil municipal une décision classant site Natura 2000 près d'un tiers de la commune. « C'est chez moi une con-



viction plus raisonnée que spontanée, admet-il. Je pense que l'environnement est devenu un facteur essentiel de développement. » L'élu espère également corriger ainsi « l'image de bétonneur » que lui vaut son combat pour obtenir le passage de l'autoroute A51, qui doit relier Grenoble à Marseille.

A Rabou, M. Gascard s'est employé à persuader les chasseurs qui forment un tiers de l'électorat et craignent l'interdiction de leur loisir. « On nous a promis que le but était de défendre notre cadre de vie,

sans nous imposer de contraintes », explique le maire, lui-même adepte de la chasse. Même s'il a milité pour faire adopter le projet par son conseil, en 1999, cet éleveur de moutons, le dernier de la commune, ne cache pas cependant « une certaine perplexité ». L'homme espère que la préservation de l'environnement attirera des néoruraux et accélérera le repeuplement du village, passé de 18 habitants en 1978 à près de 200 aujourd'hui. L'élu voit également miroiter des aides européennes qui seraient précieuses pour boucler le budget.

## UNE BATAILLE USANTE

M. Bernard-Reymond a plaidé auprès de ses administrés « qu'il ne s'agissait pas de se transformer en parc à chèvres ». « A Lisbonne, le pont monumental Vasco de Gama a été construit sur une zone Natura 2000, a-t-il expliqué à ses interlocuteurs. La protection n'est pas incompatible avec le développement. » La biodiversité est même parfois totalement liée à la présence humaine. « La présence du mélèze est intimement liée à celle de l'élevage, explique ainsi M. Dalmas. En

broutant l'herbe, les vaches créent les conditions de sa pousse et empêchent d'autres essences de le supplanter. »

Mais la sauvegarde de la richesse faunistique et floristique justifie cependant certaines précautions. Au col Bayard, un terrain de golf municipal a été aménagé au cœur d'un site où sont répertoriées vingt-deux espèces à protéger, dont le papillon sanguisorbe et l'orchis vanillé, une fleur naguère broutée en quantité par les vaches et aujourd'hui menacée. Bon gré mal gré, le gérant a dû composer avec ces hôtes.

Ainsi, depuis cinq ans, M. Dalmas livre la même usante bataille pour préserver ce qui peut encore l'être dans le département. Il a fait déplacer un projet de parking, initialement prévu sur le seul marais continental salé d'Europe. Il est également intervenu afin de détourner le tracé de l'A51 et éviter la destruction d'une autre plante, *Carduus aurosicus* : ce chardon est strictement endémique sur un kilomètre carré dans le massif du Dévoluy.

Benoît Hopquin

## Feu le bouquetin des Pyrénées

Les bouquetins pourraient bientôt faire leur retour dans les Pyrénées. L'espèce pyrénéenne *Capra pyrenaica pyrenaica* a totalement disparu en 2000, avec le décès accidentel, en Espagne, de la dernière femelle répertoriée dans le parc national d'Ordessa (Aragon). Les Espagnols conservent des gènes dans l'espoir d'un clonage, mais semblent résolus à introduire une espèce voisine, le bouquetin ibérique. Le parc national des Pyrénées doit demander 20 à 30 individus à l'Espagne. Les bouquetins ibériques pourraient être installés à proximité de Cauterets (Hautes-Pyrénées), dans un site classé Natura 2000, là où, en 1910, un chasseur avait tué le dernier bouquetin pyrénéen français. — (Corresp.)

## Le ministère de l'environnement tente d'accélérer la concertation

EN PRÉSENTANT le budget du ministère de l'écologie à l'Assemblée nationale, vendredi 25 octobre, Roselyne Bachelot devrait annoncer sa volonté de relancer le réseau Natura 2000. En cette période de restriction, les crédits consacrés à ce projet seront en augmentation de près de 5 %.

Il y a urgence. Le réseau Natura 2000, lancé en 1992 au niveau européen, vise à protéger la biodiversité. Les Etats doivent fournir à Bruxelles une liste de sites sur lesquels certaines espèces rares, animales ou végétales, seront protégées. Mais la France est à la traîne. Par deux fois déjà, la justice européenne a condamné notre pays pour mauvaise volonté. Dans l'Union, 15 % du territoire a été inscrit, contre 8 % seulement en France.

En 1997, Dominique Voynet, alors ministre de l'environnement, avait alerté les préfets afin qu'ils lui fournissent au plus vite de quoi tromper l'impatience de Bruxelles. En vain. Par deux fois, le Conseil d'Etat a annulé une large partie des listes, à l'initiative d'opposants, issus notamment des rangs des chasseurs.

Au début de l'année, la France ayant reçu une nouvelle relance pressante, avec menaces de rétorsion financière, Yves Cochet, successeur de M<sup>me</sup> Voynet, s'était engagé à réunir une liste de 600 sites. Las, à la fin du mois de mars, le gouvernement n'avait pu en récolter que 150.

La nouvelle majorité a repris le travail de bénédictin. De juin à octobre, 64 nouveaux noms ont été soumis à la Commission. Au total, après dix ans de labeur, 1 173 sites ont été couchés sur le papier, à Bruxelles.

Dans une circulaire adressée aux

préfets, le 6 août, M<sup>me</sup> Bachelot les a déjà enjoins de pousser les feux et de soumettre d'autres sites. Mais la ministre les a également exhortés à « renforcer la concertation avec les acteurs locaux ». Car les réticences restent fortes. Chasseurs, forestier et agriculteurs renâclent. Le ministère de l'agriculture s'est immiscé dans le dossier. Les anti-Natura ne désarment pas et annoncent d'autres procédures contentieuses.

## CACOPHONIE

Le ministère tente aujourd'hui de rassurer les populations concernées, éditant des plaquettes explicatives et remplaçant le terme de « réseau » par celui de « label », plus valorisant. « Il faut faire comprendre que Natura 2000 sert à pérenniser les activités humaines traditionnelles et non à les interdire », explique-t-on au ministère. Ce dernier espère que l'arrivée prochaine des subventions européennes qui accompagnent le programme achèvera d'arracher les consentements.

Dans cette cacophonie, les exemples de réussite existent pourtant. Au Havre, le projet de Port 2000 se situait dans une zone Natura 2000. Des négociations entre les concepteurs du projet, le gouvernement et la Commission européenne, assorties de mesures de protection d'un montant de 46 000 euros, ont permis de concilier développement et environnement.

Des collectivités territoriales ont également décidé de jouer pleinement le jeu, par conviction ou dans l'espoir de récupérer des subsides. Leur appui est un facteur déterminant d'acceptation, constate le ministère, qui souhaite les associer plus encore dans le cadre des mesures de décentralisation.

B. H.

# QUE S'EST-IL PASSÉ

**D**ANS le lointain, il semble que l'incendie fume encore. Mais ce n'est que le vent, dont les rafales font monter vers le ciel des tourbillons de cendres, arrachés au plateau carbonisé. Le long de la piste déserte qui mène aux collines jumelles de Kanyonga et Kagoma, les champs, les arbres, les herbes, tout est consumé, trace des combats que se sont livrés ici début septembre l'armée burundaise et les rebelles hutus des Forces pour la défense de la démocratie (FDD). Avant même d'arriver aux deux collines de la commune d'Itaba, dans le centre du Burundi, où un massacre a été commis, lundi 9 septembre, par des « hommes en uniforme », le paysage est déjà mort. Ce jour-là, 173 personnes ont été tuées sur les collines de Kanyonga et Kagoma. Quelques jours plus tard, exception notable dans la longue liste des massacres de toute nature demeurés impunis au Burundi, des parlementaires rendaient l'affaire publique. Depuis, deux officiers, dont le commandant d'une « unité mobile » du nord du pays, surnommé « le Chinois », ont été arrêtés. Une enquête est en cours pour déterminer leur part de responsabilité dans le massacre, selon le vœu exprimé par le président Pierre Buyoya lui-même.

Dans la guerre civile burundaise, qui oppose, depuis 1993, l'armée régulière, contrôlée par la minorité tutsie, à des mouvements rebelles hutus, les morts, entre 200 000 et 250 000 selon des estimations difficilement vérifiables, se comptent surtout parmi les civils. Il est rarement possible d'établir avec exactitude les circonstances de leur décès. A Kanyonga, les preuves du massacre sont éparpillées dans le labyrinthe de l'immense bananeraie qui couvre la colline. Sous le couvert des arbres, il n'y a plus que le silence et les miasmes que laisse sourdre la mince couche de terre des tombes, creusées à la hâte. Des croix de fortune, deux brins de pailles croisés, signalent la présence des corps enterrés à fleur de sol. Portes béantes, maisonnettes brûlées, douilles d'armes automatiques sur le sol et fosses communes : le sentier qui serpente vers le sommet de la colline raconte le calvaire de ceux qui sont tombés ici.

Un homme a été enseveli sous son propre porche, là où les balles l'ont atteint alors qu'il fuyait sa maison embrasée. Ailleurs, c'est une famille nombreuse qu'on a jetée au complet dans une fosse. Il faut l'assistance d'un habitant, qui a participé aux inhumations, cinq jours après la tuerie, pour savoir combien de personnes gisent sur la colline. « Huit ici, et treize à côté. Là-bas, soixante et une personnes ont été mises ensemble... » Pour Kanyonga et Kagoma, la colline voisine, le total de cette arithmétique funèbre – presque toutes les parties en sont tombées d'accord –, s'élève à cent soixante-treize personnes. Hommes, femmes et enfants. Tous tués au cours d'une journée de feu et de sang qui a commencé à 11 heures, et s'est terminée dans l'après-midi, à l'heure où les soldats regagnaient leurs positions.

**L**ES témoignages des rescapés qui errent entre les ruines et les tombes concordent : le 9 septembre, les derniers habitants encore présents sur les lieux, voyant la colline cernée par l'armée, se sont enfermés dans les maisons. Peu avant, les rebelles FDD, dont un groupe était établi chez eux depuis une semaine et combattait dans les environs avec les militaires, étaient partis en toute hâte, en affirmant : « Nous assurons votre sécurité. » Ces mots creux n'ont trompé personne, mais il était trop tard. Il n'est pas exclu que des impacts d'obus ou de balles traçantes, à ce moment, aient déjà commencé à embraser certaines habitations avant l'arrivée de la troupe. Mais le caractère systématique des incendies montre que les soldats, une fois arrivés sur place, ont délibérément mis le feu aux toits de paille ou de feuilles de palmier des habitations dont les occupants refusaient de sortir. Ne sont demeurées intactes que les maisons couvertes d'un toit de tôle. Dans les brasiers, dix, vingt habitants, au bas mot, ont été brûlés vifs. Les autres ont été massacrés par les armes. Une rescapée, terrorisée, qui s'est réfugiée depuis à plusieurs dizaines de kilomètres, en atteste : « Nous nous sommes enfermés et nous entendions les coups de feu et les cris. Nous étions terrorisés, mais les soldats ont mis le feu au toit. Ceux qui sortaient, les bras en l'air, devaient s'allonger par terre. Là, ils étaient exécutés d'une balle. » Touchée à la jambe, elle s'est alors laissée tomber parmi d'autres cadavres. « Je me suis barbouillée de sang, espérant qu'on ne me découvrirait pas. Mais, après un moment, un soldat est venu pour voler l'argent des morts. En me fouillant, il a vu que je vivais. Nos yeux se sont croisés. Il a vidé mes poches et n'a rien dit. »

Pendant le massacre, et après, des pillages ont eu lieu. Malgré sa peur des représailles, une femme de Kanyonga, la main déformée par un énorme hématome, témoigne : « Les militaires ont demandé de l'argent à mon mari, en nous promettant la vie sauve. Il a donc tout ce que nous avions, 65 000 francs burundais [environ 50 euros]. Ils voulaient aussi savoir où se trouvait notre fils aîné, et ils m'ont battue pour me faire parler, mais ils ne m'ont pas tuée. Ils ont pris l'argent, un foudlard, quatre chèvres, et ils sont partis. » Des hom-



Au Burundi, les affrontements d'août entre armée et rebelles ont chassé 4 000 familles de leurs maisons : des réfugiés au centre de distribution d'aide de Rushubi (60 km d'Itaba).

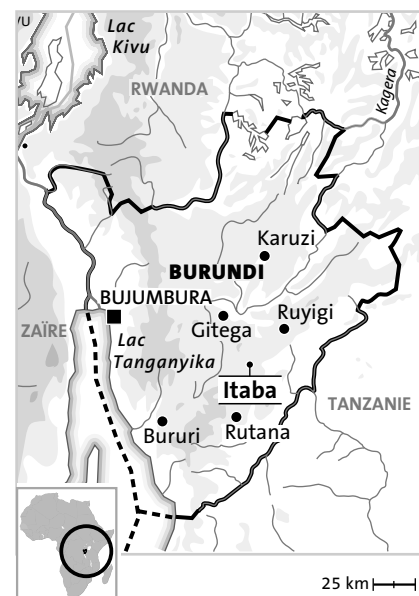
## A ITABA ?

**Au Burundi, la guerre civile entre l'armée, contrôlée par les Tutsis, et la rébellion hutue a fait au moins 200 000 morts sans que nul ne s'émue. Le 9 septembre, 173 personnes ont été massacrées. Pour la première fois, une enquête est en cours**

mes de la colline ont été épargnés à seule fin de servir de porteurs pour le butin des soldats. Nul, pendant la tuerie, n'a été épargné. Un enfant de 5 ans montre deux blessures béantes à son mollet, là où une balle est entrée, puis, par chance, ressortie. Depuis, il n'a reçu aucun soin médical, et souffre en silence. Un autre enfant, à peine plus âgé, désigne une plaie sur son crâne. Un coup de baïonnette, qui, par hasard, ne l'a pas tué : « Les hommes en uniforme perçaient les blessés qui n'avaient pas été tués par les balles. » Hommes en uniforme ? La confusion avec les rebelles, qui portent aussi des treillis à l'occasion, est-elle envisageable ? « Non, c'étaient bien des soldats », murmure-t-il. A ses côtés, Léa Nbohankuyé, une femme de 40 ans, écarte les pans du pagne qui lui couvre les épaules. Dans son dos, un bébé râle, à l'agonie. Il a été blessé à la jambe. « Voilà ce qu'ils ont fait. Sa mère a été tuée, et je l'ai trouvé encore attaché dans son dos. On avait aussi tiré sur lui. Est-ce qu'un bébé peut être confondu avec un rebelle ? »

Une commission d'enquête mixte, formée par le gouverneur de la province – civil et hutu – et du commandant de la seconde région militaire – soldat et tutsi –, a feint de vouloir répondre à ces questions. Ses conclusions parviennent, tour de force, à rejeter la responsabilité du massacre sur la population, coupable, selon le texte, de n'avoir « pas suivi les appels lancés par l'administration et les forces de l'ordre leur demandant d'évacuer les lieux, étant donné que l'armée préparait une opération d'envergure à la poursuite des rebelles ». Le texte fait ainsi référence à un mot d'ordre abondamment répété

par le colonel Augustin Nzabampena, porte-parole de l'armée depuis le début du mois de juillet : lorsque surgit la rébellion, les civils sont sommés de prendre la fuite, faute de quoi, mêlés aux rebelles, ils s'exposent à être « traités comme tels ». Une véritable licence de tuer, que les hommes du « Chinois », à Kanyonga, se seraient, au fond, bornés à mettre en application. Un officier, qui a été son formateur, se souvient : « Ce n'était pas quel qu'un de sanguinaire, de violent. Je ne sais pas ce qui s'est passé. » Selon d'autres sources,



inconnu en civil, au milieu de la foule, lui intime aussitôt l'ordre de se taire. La périphrase, « des hommes qui n'étaient pas d'ici », est limpide : lors de l'attaque des soldats, un certain nombre de FDD se trouvaient à Kanyonga, infiltrés parmi la population. Et d'autres rebelles, fondus encore aujourd'hui parmi les habitants de la colline, veillent à ce que cette vérité-là soit tue. Seulement, à Itaba, les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les cent soixante-treize victimes recensées, environ cent quarante étaient des habitants de la

**Les massacres ethniques entre Hutus et Tutsis ont créé une tension telle que chaque communauté croit qu'elle devra tuer demain avant d'être tuée**

« le Chinois » se serait constitué une réputation « d'éradicateur » des collines. Les unités mobiles, commandos qui passent le plus clair du temps, en brousse, à la poursuite des rebelles, dans des combats « chauds chauds », ont d'autant moins de chance de faire preuve de discernement avec la population que leurs conditions de combat sont dures, que la confusion entre civils et combattants est épaisse, et que leur propre hiérarchie les incite à s'épargner le souci de faire le tri. Or, précisément, le tri est difficile à faire.

Parmi les survivants de Kanyonga, une femme glisse à mi-voix que « des hommes qui n'étaient pas d'ici sont morts, eux aussi ». Par quelques mots prononcés sèchement, un

colline, recensés à la paroisse voisine. Qui pouvaient être les autres ? « Quand la rébellion s'en va, elle laisse systématiquement derrière elle des agents qui surveillent la population, encaissent l'impôt prélevé par les groupes armés et, éventuellement, désignent les traîtres à exécuter », analyse un observateur.

La redoutable ambiguïté de la guerre civile burundaise réside là. Les massacres ethniques, qui ont ponctué l'histoire du pays pratiquement depuis l'indépendance, ont créé entre Hutus et Tutsis une tension qui croît et décroît, au gré des drames, et arc-boute chaque communauté dans l'idée qu'elle devra, sans doute, tuer demain avant d'être tuée. Principe ravageur, spécialement mis en appli-

cation depuis l'assassinat, par des militaires tutsis, en 1993, de Melchior Ndadaye, premier président élu – et hutu –, qui avait été suivi de massacres systématiques des Tutsis par la population hutue, avant que l'armée n'intervienne, stoppe l'élimination des Tutsis, et massacre à son tour des Hutus par rétorsion.

Alors l'armée, seule assurance-vie des Tutsis, peine à se sentir coupable en cas de massacre de Hutus. Et la rébellion hutue, sans états d'âme, rançonne sa propre ethnie en lui jurant que c'est pour son bien. Itaba, au fond, est l'illustration de ce principe autodestructeur. Des négociations politiques entre le pouvoir et les partis d'opposition, entamées en 1998, et conclues par un accord de paix signé en août 2000 à Arusha, en Tanzanie, devaient briser le cycle des violences. Un cessez-le-feu, qui devait les accompagner, n'a toujours pas été signé. Etrange procédé qui se donne l'ambition, sous pression internationale, de faire la paix des âmes sans faire d'abord celle des armes. Cet espoir fragile de paix envolé, les pires craintes du Burundi resurgissent. Depuis trois mois, les combats ont redoublé d'intensité, et la rébellion, qui n'a pas de bastions durables dans le pays, a tenté, en juillet, une infiltration massive de troupes depuis ses bases arrière de Tanzanie. C'est ici que l'histoire de la guerre croise celle des paysans d'Itaba, dont les collines se trouvent sur l'emplacement d'un « couloir » utilisé par les FDD pour circuler depuis la Tanzanie voisine jusqu'au centre du pays. Deux colonnes rebelles infiltrées devaient y opérer leur jonction. L'armée, appuyée discrètement par des détachements rwandais, les en a repoussés pendant l'été, au prix de combats très durs qui auraient fait, de source diplomatique, « plusieurs centaines de morts parmi les rebelles, et de très gros dégâts dans l'armée burundaise ». En se repliant, un groupe rebelle s'est arrêté à Itaba, où la nourriture est abondante, le couvert des bananeraies propice et la population, qui désigne les militaires par le terme « buveurs de sang », globalement accueillante pour les FDD.

Pendant la semaine que les rebelles ont passée dans les parages, des combats ont eu lieu avec l'armée, et les trois quarts des habitants avaient pris la fuite dans les environs. Mais certains, par sympathie, ignorance, ou sous la contrainte, nul ne le saura jamais, sont restés ou rentrés sur leur colline. Ils ont été les victimes de l'opération d'éradication d'Itaba, qualifiée après coup « d'incident isolé » par le porte-parole de l'armée. On ignore encore quel sera le verdict prononcé contre les deux officiers arrêtés, ni si une éventuelle punition, dans un pays où l'impunité est reine, aura un effet apaisant. Car, selon un officier supérieur, « c'est une connerie. Cela n'aurait pas dû arriver. Mais en faisant porter le chapeau à l'armée, comme si tous les soldats étaient des massacreurs, on court le risque de crispier un peu plus les positions. Quand la rébellion tue, est-ce qu'on lui demande de donner le nom des responsables ? » Dans un pays où abondent les martyrs, mais où les héros font cruellement défaut, la question est lourde de sens.

# Europe : réussir l'élargissement

par Elisabeth Guigou

**J**USQU'ICI, chaque élargissement a été accompagné d'un renforcement des politiques communes et l'Union européenne a progressé dans la voie de l'intégration politique. En sera-t-il de même cette fois-ci ?

Pour réussir l'élargissement, il faut surmonter les fragilités actuelles de l'UE : son impuissance sur la scène internationale qui donne le champ libre à l'unilatéralisme des Etats-Unis et tient dans un oubli scandaleux les pays du Sud ; son incapacité à tirer tout le bénéfice possible de l'euro du fait de l'absence d'un gouvernement économique ; la remise en cause des services publics au nom de la concurrence ; l'absence d'une véritable politique européenne de l'emploi ; l'incapacité de l'Union à penser une politique de l'immigration et de l'asile ; le fonctionnement erratique des institutions. Lorsque l'UE passera dans deux ans de 15 à 25 membres, ses handicaps risquent de la paralyser si elle ne parvient pas à se réformer.

Devant l'ampleur des difficultés, certains refusent le nouvel élargissement : Ligue d'Umberto Bossi, partis de Jörg Haider et de feu Pim Fortuyn. Rien d'étonnant à ce que les populistes qui jouent constamment sur les angoisses prennent cette position. Ils peuvent trouver un large écho dans l'opinion européenne. Il est donc urgent d'ouvrir le débat afin de ne pas laisser le monopole de la parole à ceux dont le fonds de commerce politique est d'exploiter les peurs collectives et de se cantonner dans le refus et la protestation.

Nous n'avons pas le droit de refuser cet accomplissement historique sans précédent dans le monde : unifier, dans la paix et la démocratie, un continent de 500 millions d'habitants. Cette aspiration à l'unité, nous devons la faire nôtre, si toutefois nous voulons que l'Europe soit d'abord un modèle de civilisation construit autour de valeurs, d'une culture, d'une histoire communes. Aucun autre continent n'a cette force-là. C'est elle qui peut faire de l'Europe le contre-poids à l'hégémonie des Etats-Unis. Refuser l'élargissement, c'est laisser l'Europe à la superpuissance américaine.

Mais pour le réussir, il faut réformer les politiques communes. La réforme de la politique

agricole est urgente : avec ou sans élargissement, l'UE doit privilégier une agriculture moins productiviste, plus respectueuse de l'environnement et dont les aides seraient davantage orientées vers le développement rural et moins vers les subventions aux exportations qui bénéficient surtout aux agriculteurs les plus riches et évincent les pays en développement des marchés mondiaux.

La gauche française doit se battre pour cette réforme, refusée par M. Chirac, ardemment souhaitée par l'Allemagne.

Au-delà de la réforme des politiques existantes, il est indispensable d'en développer de nouvelles. Pour l'emploi d'abord. Les chefs d'entreprise n'ont pas attendu l'élargissement pour délocaliser en Tchéquie ou en Pologne. Et la grande Europe favorisera au bout de quelques années le rapprochement des salaires et des conditions de travail. Mais la rapidité de la réduction des écarts dépendra de la capacité de l'UE à réaliser l'Europe sociale. C'est pourquoi la gauche européenne doit se fixer pour objectif principal l'inclusion dans le futur traité constitutionnel d'un contrat social européen incluant en priorité la protection des services publics, la convergence vers le haut des normes sociales et la création dans chaque pays de l'Union d'un salaire minimum calculé selon la richesse du pays.

La maîtrise des flux migratoires est un impératif, qu'il s'agisse des réfugiés, des immigrants économiques légaux ou clandestins. L'Union a besoin d'une doctrine et d'une véritable politique commune de l'asile et de l'immigration. Là encore, la responsabilité de la gauche européenne sera de veiller à ce que l'immigration, indispensable dans certains secteurs en raison de la pénurie de main-d'œuvre et inéluctable, à terme, en raison du vieillissement démographique de l'Europe, ne se fasse pas au détriment des chômeurs européens qui sont encore 13 millions et des pays en développement qui ont besoin de leurs travailleurs qualifiés. L'immigration clandestine et l'afflux des réfugiés ne peut trouver de solution dans un cadre national.

La même remarque vaut pour la lutte contre la criminalité internationale. La persistance au sein de l'UE de paradis fiscaux et du secret bancaire ne sont plus tolérables lorsque l'on sait que l'argent sale s'infiltré partout et qu'il

finance aussi bien les trafics d'êtres humains que le terrorisme. Pour relever le défi, il faudra envisager un parquet européen qui organise les poursuites et contrôle l'action d'Europol, ce parquet devant lui-même rendre compte à une autorité démocratique élue, ce qui exige des ins-

**ELISABETH GUIGOU**, ancienne ministre, est députée (PS) de Seine-Saint-Denis.

titutions politiques fortes et démocratiques.

L'Union a besoin d'un projet politique radicalement novateur. Il ne pourra être mis en œuvre que par de nouvelles institutions capables de prendre sur tous les sujets importants des décisions à la majorité pour éviter le blocage du veto d'un seul pays et cela sous le contrôle démocratique du Parlement européen et des parlements nationaux.

Mais pour que l'intégration politique soit acceptée, il faudra qu'elle s'applique dans des domaines bien définis et que la question de la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres soit simplifiée et clarifiée. Nous avons impérativement besoin d'une Europe politique intégrée là où la souveraineté nationale ne sert qu'à masquer l'impuissance des Etats. Ce fut le cas sur la monnaie. Cela doit l'être contre la criminalité internationale, pour la préservation de la paix en Europe et en Méditerranée, pour une mondialisation qui respecte l'être humain, son environnement et les biens premiers qui conditionnent la survie de l'humanité. Ce projet peut être dans un premier temps celui d'une avant-garde qui serait prête à accueillir tout pays souhaitant s'y joindre.

Ce n'est pas en disant « non » à l'agrandissement de l'UE que l'on construira une Europe sociale et politique. C'est en regardant en face les problèmes et les impuissances de l'Europe, en ayant la volonté de les dépasser, en utilisant l'élargissement comme aiguillon pour un nouveau projet appuyé sur des institutions nouvelles.

Après la paix, après l'euro, voilà pour l'Europe la nouvelle utopie : porter le rêve d'une nouvelle civilisation mondiale. C'est possible si la volonté politique est à nouveau présente et si la gauche européenne sort de la gestion au jour le jour pour se donner un grand dessein.

# Ostracisme antiturc

par Sophie Bessis et Driss El Yazami

**E**N établissant il y a peu la liste des pays qui se voient fixer une échéance précise pour leur entrée au sein de

l'Union, l'Europe a dessiné ses futures frontières et défini ce qu'elle sera, ou plutôt ce qu'elle ne veut pas devenir. De cette longue liste, la Turquie reste exclue. Non seulement cette grande nation, à cheval sur l'Europe et l'Asie, ne fait partie d'aucune des deux fournées d'Etats désignés (pour 2004 et 2007), mais elle ne se voit indiquer aucune date lui permettant d'entrevoir une possible intégration.

Les Quinze n'ont même pas daigné donner à Ankara quelque espoir d'être un jour admissible à l'UE en lui fixant une échéance, même lointaine. Leur silence fait office de réponse aux demandes répétées d'un partenaire qui ne cesse de manifester son souhait de les rejoindre.

Certes, la Turquie doit encore fournir d'énormes efforts pour devenir concrètement éligible à

nauté arménienne de ce qui était encore l'empire ottoman.

Mais, si ce pays avance trop lentement en matière de respect des libertés élémentaires, il avance tout de même. Il a donné, il y a quelques mois, des preuves de son évolution en prenant la décision d'abolir la peine de mort et d'autoriser l'usage de la langue kurde, ce dont les Européens se sont félicités.

Le refus européen n'est donc pas dû aux performances encore médiocres d'Ankara en matière de droits humains. Dans ce domaine, la fixation de conditions fortes, assorties d'un calendrier au respect duquel serait soumise l'intégration, se révélerait autrement plus efficace. De plus, les pays élus pour 2004 et pour 2007, et même certains vieux membres de l'Union, ne sont guère des exemples en matière de traitement de leurs minorités. Le sort des communautés tsiganes dans les Balkans ne vaut pas, que l'on sache, critère de bonne santé démocratique.

En matière économique, on ne

trée dans la communauté de près de 70 millions de musulmans. En le rejetant, l'Europe se définit une fois de plus comme un club chrétien, où ce qu'on appelle sommairement la « communauté de culture » lui tient lieu de ciment symbolique. La Turquie, dont l'histoire est intimement tissée à

**SOPHIE BESSIS** est chargée de cours en sciences politiques à l'université Paris-I.

**DRISS EL YAZAMI** est secrétaire général de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme.

celle de l'Europe, se voit signifier qu'elle est trop étrangère – puisque musulmane – pour en faire partie.

La fin de non-recevoir européenne est consternante dans ce qu'elle manifeste d'enfermement identitaire. Elle livre en outre la Turquie à ses propres démons. Car l'ancrage à l'Europe affaiblirait considérablement les tenants d'un pouvoir autoritaire, qui voient dans la démocratie un danger pour l'unité nationale, ou pour le renforcement des liens avec la Oumma musulmane.

C'est grâce à la perspective d'une entrée dans l'UE que les démocrates turcs parviennent, depuis quelques années, à se faire entendre. Le camouflet européen a pour eux des allures d'abandon. L'armée – qui joue son propre jeu géopolitique – et avec elle tous les nationalistes seront en revanche ravis, eux qui voient dans l'alliance privilégiée avec Washington une solution alternative moins contraignante pour leurs intérêts politiques et matériels.

Quant aux partisans d'un ancrage identitaire opposé à celui que représente l'Europe, ils se dirigeront vers l'Asie centrale turcophone, qui tourne aujourd'hui résolument le dos aux vertus du pluralisme.

Le refus européen est donc à la fois une erreur et une faute. Il est lourd de risques autrement plus grands que la pression aux frontières orientales de l'Union d'une population aux capacités migratoires importantes mais gérables. Car un pays livré à son armée ou tenté par les extrêmes aura une influence négative sur son riche voisin mué en forteresse. Il faut donc regretter cette occasion manquée par l'Europe de montrer son universalisme à ceux auxquels elle ne cesse de s'offrir en exemple.

Pourquoi l'Europe ne veut-elle pas de la Turquie ? A cause de sa religion et de sa population

l'intégration. Il lui faudra s'attaquer aux dysfonctionnements d'une économie grevée par un déficit public chronique qui entraîne inflation et inégalités sociales grandissantes. Elle devra aussi, tôt ou tard, affronter le problème d'une armée qui ne rend de comptes à aucune autorité politique, ni pour mener ses opérations au Kurdistan ni pour exploiter à son profit une kyrielle d'entreprises dont les déficits sont comblés par l'Etat. La Turquie devra changer le cœur même de son système de fonctionnement pour convaincre de sa conversion à la bonne gouvernance.

Il lui faudra aussi fournir de solides garanties de sa conversion aux pratiques démocratiques qui sont au fondement de l'Europe. Trop de répression des minorités, trop de violations de toutes sortes des droits humains caractérisent encore le régime turc, également marqué par son refus têtue de reconnaître le génocide subi il y a près d'un siècle par la commu-

voit pas non plus ce qui bloque la fixation d'une échéance – même lointaine. Malgré ses dysfonctionnements et ses crises à répétition, le dynamisme agricole, industriel et exportateur de la Turquie n'est plus à démontrer. Ici aussi, elle soutient haut la main la comparaison avec les économies roumaine et bulgare, atones et médiocrement gérées.

Les Quinze auraient-ils peur d'une agriculture qui concurrence, dans bien des domaines, leurs propres productions ? C'est alors toute l'Europe centrale et orientale, encore très agricole, qu'il aurait fallu laisser à la porte.

L'Europe, enfin, répugnerait à accueillir en son sein un pays dont la majorité du territoire est situé en Asie ? A cette aune, la Russie n'est guère plus européenne, qui s'étend jusqu'aux confins extrêmes du continent asiatique.

Alors, pourquoi ne veut-elle pas de la Turquie ? Reste une réponse : à cause de sa religion et de sa population. Car l'intégration de ce pays signifierait l'en-













# Désavouée sur la fusion Schneider-Legrand, Bruxelles admet des « insuffisances dans le système »

Bercy, qui avait soutenu les groupes français, ne veut pas que l'autorité de la concurrence se trouve affaiblie. Une révision des procédures est en cours

## BRUXELLES

de notre bureau européen

Le gouvernement français a décidé de ne pas accabler la Commission européenne. Le tribunal de première instance de la Cour de Luxembourg a infligé aux autorités européennes de la concurrence un camouflet en annulant le veto qu'elles avaient émis il y a un an sur le rapprochement entre les groupes français Schneider et Legrand (*Le Monde* du 22 octobre).

« Nous ne sommes pas surpris de la décision. Nous avions tiré le signal d'alarme lors de la consultation des Etats membres sur le dossier et nous avions appuyé le recours de Schneider devant la Cour de justice », déclare l'entourage du ministre des finances Francis Mer.

« Mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il ne faut pas que cela affaiblisse la Commission. Celle-ci a sûrement du travail à faire, elle doit se poser des questions sur ses méthodes d'analyse et de procédure, mais nous avons besoin d'une autorité de la concurrence forte », poursuit l'entourage de M. Mer.

Cette défense de l'institution tranche avec la position prise par

Laurent Fabius à Bercy qui avait accusé la Commission d'empêcher la constitution de groupes industriels européens.

La Commission, elle, était mardi sous le choc du désaveu luxembourgeois, qui a vivement critiqué le travail de la Commission sur la forme et sur le fond, à cause de la faiblesse de son analyse économique et parce qu'elle ne respectait pas les droits de la défense.

Vendredi, un autre dossier brûlant sera tranché, celui du rapprochement interdit fin 2001 entre le français Sidel et Tetra Laval, numéro un mondial de l'emballage pour boissons en carton.

## CHANGEMENT DE MÉTHODE

Les deux premières affaires suffisent à montrer qu'il y a urgence à réformer l'autorité européenne de la concurrence et qu'un changement de méthode et d'état d'esprit est nécessaire dans les services du commissaire à la concurrence, Mario Monti. Les moyens humains de la commission pour traiter des affaires toujours plus nombreuses ne semblent pas être à la hauteur des enjeux économiques.

La porte-parole de M. Monti, Amelia Torres, a rappelé que le contrôle des fusions est un système apprécié des entreprises et qui fonctionne globalement bien. Il a permis d'autoriser en dix ans plus de 2 100 rapprochements d'entreprises, dans des délais de quelques mois, et seuls 18 ont été interdits. Sur ces cas, neuf entreprises ont fait appel, cinq jugements ont été rendus, dont deux négatifs pour la Commission. « Il y a des insuffisances dans le système actuel qui font que dans certaines décisions l'analyse économique n'aurait pas été la meilleure, et qui montreraient que les droits des parties n'auraient pas été sauvegardés », a reconnu M<sup>me</sup> Torres. Elle a ainsi rappelé que dans le cadre de la révision de son règlement fusion, la Commission ferait d'ici la fin de l'année des propositions pour prendre en compte ces problèmes.

Pour la Commission, cette affaire prouve, si nécessaire, qu'elle n'est pas juge et partie. « Nous avons en Europe un système administratif de contrôle des fusions. Il y a un juge à Luxembourg. A lui de

vérifier si la Commission a bien respecté le droit de la défense. » Pour la première fois, le tribunal de première instance de Luxembourg avait examiné en urgence la demande de Schneider, comme le souhaite la Commission qui plaide pour que « les décisions de recours soient rapides ». M. Monti plaide aussi pour que la Cour ait une chambre spécialisée dans la concurrence.

Cette judiciarisation pourrait être à double tranchant pour la Commission et donner de l'eau au moulin des Anglo-Saxons qui veulent transformer la direction de la concurrence en une agence indépendante. Cette transformation ne mettrait pas à l'abri des erreurs ou dérives constatées. Jusqu'à présent, la Commission a toujours affirmé vouloir rester une instance politique, même dans les cas de concurrence. M. Monti tient par exemple à ce que chaque pays garde un commissaire, pour aller « vendre » les décisions difficiles de Bruxelles dans les pays concernés.

Arnaud Leparmentier

# Pechiney achète sept usines de transformation d'aluminium au sidérurgiste Corus

Le groupe paierait 861 millions d'euros

## NUMÉRO SIX MONDIAL

Les dix premiers producteurs d'aluminium primaire, en milliers de tonnes

	2001
Alcoa	3 580
RusAL	2 201
Alcan	2 032
Norsk Hydro+VAW	1 225
Reynolds	-
BHP Billiton	962
Pechiney	843
Rio Tinto	754
Chinalco	962
Dubal	535
Glencore	519
Total	13 613

Sources : AME, Mineral Economica

re de site n'est prévue », affirme Pechiney. Au contraire, les synergies attendues sont évaluées à « environ 40 millions d'euros dans les trois années suivant l'acquisition, soit plus de 60 % du résultat opérationnel 2001 des activités acquises, et devraient être portées à plus de 60 millions d'euros d'ici à 2007 », calcule le groupe.

Cette acquisition va permettre au

## Le PDG français compte sur cette opération pour remotiver des troupes désorientées après l'échec de la grande fusion à trois

groupe, présidé par Jean-Pierre Rodier, de revenir sur le devant de la scène mondiale, dans deux secteurs-clés pour l'avenir de l'aluminium : l'aéronautique et l'automobile. Pechiney est déjà le premier fournisseur d'Airbus, le site de Coblenze va lui permettre de renforcer cette position. Côté automobile, l'aluminium ne représente encore qu'environ 10 % du métal utilisé dans les véhicules. Mais l'obligation de recyclage des vieilles voitures et le besoin d'alléger les véhicules pour qu'ils consomment et polluent moins sont autant de facteurs favorables au métal blanc. Pour le groupe français, l'automobile représentait jusqu'ici 16 % des ventes de sa division transformation. Avec les activités rachetées à Corus, cette part devrait augmenter fortement.

D'autant que ces sites sont de premier ordre, affirme-t-on chez Pechiney. « La qualité des équipes de Corus qui vont nous rejoindre fait clairement partie des motifs qui nous ont conduit à mener cette opération », souligne M. Rodier dans un communiqué, mercredi. Surtout, les usines reprises sont « complémentaires de celles de Pechiney », précise le groupe. Ce qui lui permet de promettre que l'intégration, au sein de Pechiney, des sites de Corus et des 4 600 personnes qu'ils emploient se fera sans casse sociale. « Aucune fermetu-

M. Rodier compte sur cette opération pour remotiver des troupes qui ont été, un temps, très désorientées après l'échec de la grande fusion à trois, dont il fut l'un des initiateurs. « Nous nous étions donné pour objectif d'engager 500 millions d'euros d'investissements par an, nous nous y sommes tenus depuis deux ans », précise le PDG au *Monde*. Certes, Pechiney avait de quoi se rassurer en constatant que ses deux grands concurrents nord-américains, Alcoa et Alcan, ont plongé dans le rouge au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, alors que le groupe français, malgré la chute des prix de l'aluminium, parvenait à limiter la casse, notamment dans l'aéronautique et dans l'emballage. Aidé par un cours favorable du dollar, son résultat net en 2001, à 233 millions d'euros, n'était en baisse « que » de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Mais le groupe français se devait de reprendre l'offensive pour retrouver sa place de numéro trois mondial de l'aluminium, laissée au norvégien Norsk Hydro, acquéreur de l'allemand Vaw.

Le renforcement de ses activités de transformation devrait permettre de rééquilibrer les sources de profit du groupe français, dont le résultat net a chuté de 72 %, à 146 millions d'euros, au premier semestre 2002. La production d'aluminium primaire génère en 2001 les deux tiers de ses bénéfices opérationnels alors qu'elle ne représentait que 17 % de son chiffre d'affaires. Les actifs achetés à Corus, financés intégralement par endettement, devraient atteindre le taux de rentabilité des capitaux investis de 13 % que le PDG s'est engagé à atteindre pour le groupe.

Pascal Galinier

## L'orientation libérale des services de M. Monti critiquée

A QUOI sert la puissante direction de la concurrence de Bruxelles ? Longtemps, la réponse a été évidente : faciliter la mise en place du marché unique européen. Au

### ANALYSE

## La direction de la concurrence doit aussi affronter des critiques politiques

nom de ce principe politique, les commissaires chargés de ce dossier ont pris une importance considérable. Comme Karel Van Miert, auquel il a succédé en juillet 1999, Mario Monti est perçu comme l'un des hommes les plus puissants de l'Union européenne. Des transferts de joueurs entre clubs de football à l'avenir des services publics en passant par la distribution automobile, aucun pan de l'activité n'échappe à ses services.

Même les Américains l'ont appris à leurs dépens lorsque Bruxelles s'est permis, en juillet 2001, de mettre son veto à une fusion, autorisée par Washington, entre General Electric et Honeywell.

Mais aujourd'hui la machine s'enraye. En quelques mois, pas moins de trois décisions majeures de la Commission ont été cassées : deux concernent un refus de fusion – avant Schneider/Legrand, les juges de Luxembourg avaient condamné le refus de la fusion entre les tour-opérateurs britanniques

Airtours et First Choice – et la troisième concerne un feu vert donné par Bruxelles à un cartel, en l'occurrence Eurovision. A chaque fois, les critiques des juges sont identiques : les services de Mario Monti ne justifient pas suffisamment leurs décisions. Ayant l'habitude, selon la formule consacrée, de disposer d'un « large pouvoir d'appréciation », les fonctionnaires de Bruxelles tranchaient. Désormais, remarque un avocat d'affaires parisien, « les juges leur demandent de faire preuve de plus de rigueur et de démontrer ce qu'ils affirment ».

Mais, affaiblis face à la justice, les services de M. Monti, doivent faire face à d'autres critiques plus politiques. A l'heure où le gouvernement américain n'hésite pas à

défendre ouvertement ses entreprises, beaucoup s'interrogent. Le libéralisme économique qui caractérise la plupart des décisions de M. Monti est-il toujours fondé ?

### À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

En février dernier, même son collègue Pascal Lamy s'était permis d'en douter publiquement à propos de la réforme concernant la distribution automobile. Dès lors, les débats entre les régulateurs et les libéraux de la Commission étaient portés sur la place publique (*Le Monde* du 21 mars). Alors que M. Monti met son point d'honneur à ne pas arrêter sa position « en fonction du drapeau de l'entreprise », certains jugent cette politique naïve et estiment qu'il faut, au con-

traire, ne pas hésiter à défendre le pavillon européen. C'est la thèse exprimée, entre autres, par Laurent Fabius. D'autres, comme le chancelier Schröder, sont encore plus critiques et revendiquent une véritable politique industrielle menée à l'échelle européenne ou au niveau de chaque pays. Une position qui n'est pas très éloignée des déclarations françaises sur la préservation des services publics.

Si ces critiques sont fondées, encore faut-il que les responsables politiques définissent de nouvelles orientations. Car il n'est pas forcément plus sain que la politique économique de l'Europe soit arrêtée par les juges de Luxembourg.

Frédéric Lemaître

## Le groupe électrique doit repenser sa stratégie

éconduits 180 millions d'euros de dédommagement.

Mais aujourd'hui, l'hypothèse d'un maintien de Legrand au sein de Schneider n'est plus écartée par l'entourage d'Henri Lachmann. Le communiqué publié le groupe se garde de tout triomphalisme – il se contente de « prendre acte avec satisfaction de l'arrêt » et indique que le conseil d'administration de Schneider Electric examinera ses conséquences. Car les juges ont cassé la décision de Bruxelles non seulement sur la forme mais également sur le fond. Ils estiment que seul le marché français pose des problèmes de concurrence. En cas de nouvelle procédure, seule cette partie devrait recevoir l'aval de

Bruxelles. Schneider Electric note avec satisfaction que le marché italien ne pose pas de problème de concurrence, ce qui n'était pas évident. Tout reste donc possible même si Legrand ne peut sans doute pas se permettre deux nouvelles années d'incertitudes.

« Nous avons le choix entre deux solutions gagnantes. Soit on garde Legrand et on crée un grand groupe électrique, ce qui a toujours été le grand projet de Schneider. Soit on le vend et on a du cash. Dans les deux cas, les actionnaires seront gagnants », fait valoir un responsable de la communication du groupe.

F. Le.













# Face à l'Inter Milan, Lyon a franchi une nouvelle étape

**Football** • Les hommes de Paul Le Guen ont concédé un match nul sur leur pelouse (3-3), après une prestation de grande qualité face à un adversaire de référence. La qualification pour le 2<sup>e</sup> tour de la Ligue des champions semble à leur portée

## LYON

de notre envoyé spécial

L'Olympique lyonnais n'a pas perdu un match qu'il aurait même pu gagner face à l'Inter Milan, mardi 23 octobre. C'est en soit déjà une performance, tant les clubs français, en Ligue des champions, ont payé cher par le passé leur incapacité à gérer un résultat. Mieux, l'OL a conservé, à la faveur d'un score nul d'un autre temps (3-3), toutes ses chances de jouer la deuxième phase de la principale compétition continentale. Avec 7 points, il reste en tête du groupe D et compte deux longueurs d'avance sur ses poursuivants.

« L'OL a l'étoffe pour devenir un grand d'Europe, même si nous n'en sommes pas encore à ce stade, assurait, tout sourire, Jean-Michel Aulas, le président du club lyonnais, à la fin de la rencontre. Maintenant, même un match nul contre l'Ajax Amsterdam, mercredi 30 octobre, devrait nous suffire pour nous qualifier. J'ai dit à mes joueurs qu'ils avaient franchi une étape ce soir. » Sonny Anderson, buteur à deux reprises dans ce match, ne cachait pas sa joie : « Il y a deux ans, je ne sais pas si l'on aurait pu revenir au score. L'Inter, c'est quand même une grosse équipe. »

C'est à l'aune de ce genre de réussites que l'on mesure aussi les progrès d'une équipe de football. Jean-Michel Aulas, si fier d'avoir intégré cette année le G 14, association réu-



Sonny Anderson, le capitaine de l'Olympique lyonnais, peut laisser éclater sa joie. Après avoir ouvert le score, le buteur brésilien vient de marquer une seconde fois (75<sup>e</sup> minute) et permet à son équipe d'égaliser face à l'Inter Milan.

nissant les 18 clubs les plus puissants d'Europe, pouvait effectivement se réjouir. Un échec dans la course à la qualification se solderait en effet par quelques soucis financiers pour son club. « On a intégré le deuxième tour dans notre budget prévisionnel, avoue-t-il. C'est aussi pour cela qu'il vaudrait mieux que l'on se qualifie. Un deuxième tour de Ligue des champions, c'est 12 millions d'euros en plus. »

Hormis ces considérations financières, il faut bien admettre que l'OL n'engendre guère l'ennui ces temps derniers : 5-0 contre Rosenborg le 25 septembre, 3-0 contre Auxerre le 19 octobre. Sans parler de la victoire déjà « mythique » du 2 octobre, à Milan, contre l'Inter (2-1). « On doit en être à 37 ou 38 buts marqués depuis le début de la saison », tentait de se souvenir Paul Le Guen, l'entraîneur lyonnais. Face à l'Inter Milan,

mardi soir, l'ex-coach de Rennes avait innové, avec une composition d'équipe insolite : un attaquant seul en pointe, le Brésilien Sonny Anderson, et trois milieux offensifs situés juste derrière lui, Vikash Dhorasoo, Eric Carrière et le Brésilien Juninho.

### OPTION PAYANTE

Une option qui, d'entrée, s'avérait payante. Les Lyonnais imposaient leur tempo sans rechigner à la dépense physique. Une-deux, redoublements de passes, accélérations subites : les Italiens souffraient devant la vivacité de leurs adversaires. Vikash Dhorasoo, en particulier, réalisait une partie de haute volée. A 29 ans, le voilà désormais en passe d'être reconnu pour ce qu'il est : un pur talent. Contrepieds, feintes de corps, virevoltes, dribbles ondulants, sans oublier un labeur défensif incessant : le joueur

prêté à Bordeaux la saison dernière régalaient le public lyonnais.

Pourquoi ce joueur si subtil n'est-il jamais parvenu à s'imposer chez les Bleus ? Ses détracteurs rappellent, à ce sujet, une légende tenace : il aurait, lors d'un entraînement avec l'équipe de France, osé et réus- si des « petits ponts » sur quelques-uns de ses prestigieux partenaires. De quoi s'assurer une rancune tenace de la part de plusieurs internationaux chevronnés.

A Lyon, il est débarrassé de tous ses soucis, et même d'un entraîneur, Jacques Santini, qui ne le portait pas dans son cœur. Et c'est bien Vikash Dhorasoo qui, face à l'Inter Milan, a marqué la rencontre de son talent, en même temps qu'Eric Carrière. Avec Sonny Anderson, ils ont donné le tournis aux défenseurs italiens, rappelant à ceux qui en doutaient que le football se joue aussi avec des

passes courtes, dans l'axe du terrain, et pas uniquement sur la largeur, à grand renfort de centres surpuissants. « Nous avons ensuite connu quelques moments creux qui nous ont pénalisés, mais on ne pouvait pas tenir les 90 minutes à ce rythme », reconnaissait Paul Le Guen. Ces « moments creux » ont été également dus à la relative faiblesse défensive des Lyonnais.

L'international Jérémie Bréchet s'est montré timide à son poste d'arrière gauche, et les aspects strictement défensifs de ses prestations laissent à désirer. Quant au champion du monde brésilien Edmilson, il inquiète bien plus qu'il ne rassure ses partenaires, désorientés par ses bourdes récurrentes.

En seconde mi-temps, l'Inter Milan finissait donc par revenir au score, puis prenait l'avantage. « On n'a pas été assez vigilants défensivement, mais il y avait de la qualité en face », analysait Eric Carrière. A 2-3, ce match devenait en tout cas une « affaire d'hommes ». « On est partis très loin en nous chercher ce nul, racontait Vikash Dhorasoo. Pour être franc, je ne pensais pas que l'on y parviendrait. » Et pourtant, Sonny Anderson, toujours lui, délivrait ses partenaires en fin de rencontre.

« A 3-3, du coup, on s'est dit qu'on allait gagner ce match », poursuivait Vikash Dhorasoo. Son entraîneur n'était pas tout à fait du même avis : « On connaissait le score du match Ajax Amsterdam-Rosenborg [1-1]. Ce nul nous arrangeait, et la priorité a été alors de tenir notre résultat. Mes joueurs ont été très courageux, ils se sont battus ensemble. Maintenant, il nous faut gagner face à l'Ajax pour être maîtres de notre destin. »

Gérard Davet

## LYON-INTER MILAN 3-3

Ligue des champions - Groupe D  
1<sup>er</sup> phase, 4<sup>e</sup> journée  
Stade de Gerland, à Lyon •  
Temps pluvieux • 37 000 spectateurs •  
Arbitre : M. Kim Milton Nielsen

### BUTS

LYON : Anderson (21<sup>e</sup>, 75<sup>e</sup>), Carrière (44<sup>e</sup>)  
INTER MILAN : Caçapa (31<sup>e</sup> c.s.c.),  
Crespo (56<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>)

### AVERTISSEMENTS

LYON : Diarra (59<sup>e</sup>) ; Caçapa (63<sup>e</sup>)  
INTER MILAN : Morfeo (27<sup>e</sup>) ;  
Cordoba (33<sup>e</sup>)

### LES ÉQUIPES

• LYON (entraîneur : Le Guen)  
Coupet • Mueller, Edmilson, Caçapa, Bréchet • Juninho (Laville, 58<sup>e</sup>), Diarra, Carrière, Violeau (Vairielles, 69<sup>e</sup>), Dhorasoo • Anderson (cap.)  
• INTER MILAN (entraîneur : Cuper)  
Toldo • Zanetti (cap.), Materazzi, Cordoba, Coco - Conceição (Adani, 72<sup>e</sup>), Di Biagio (Almeyda, 24<sup>e</sup>), Emre, Morfeo • Crespo (Recoba, 79<sup>e</sup>), Vieri

## L'AJ Auxerre s'impose sur le terrain d'Arsenal

L'AJ AUXERRE semblait condamnée à faire de la figuration dans le groupe A de la Ligue des champions, où elle ne comptait qu'un point après trois matches. Les joueurs de Guy Roux ont relancé leurs chances en allant s'imposer sur le terrain d'Arsenal (2-1), prenant leur revanche après leur défaite à domicile (0-1) face au champion d'Angleterre. Les Bourguignons ont ouvert rapidement la marque sur un tir puissant et soudain d'Olivier Kapo (8<sup>e</sup> minute). Ils ont conforté leur avantage grâce à un lob de leur attaquant sénégalais Khalilou Fadiga (27<sup>e</sup>), qui

suivait une percée du défenseur Jean-Alain Boumsong. L'équipe d'Arsène Wenger a ensuite dominé sans discontinuer, manquant de nombreuses occasions par Thierry Henry et le Nigérien Nwankwo Kanu, qui est parvenu à réduire le score à la 53<sup>e</sup> minute sur une passe de son partenaire français. La rentrée de Robert Pires (72<sup>e</sup>), après plusieurs mois d'absence, n'a pas permis à l'équipe londonienne d'éviter la défaite. Aucun club n'a réussi d'ailleurs à s'imposer à domicile lors des huit premiers matches de cette 4<sup>e</sup> journée.

### LIGUE DES CHAMPIONS

(1<sup>er</sup> phase, 4<sup>e</sup> journée)

**GROUPE A**  
Borussia Dortmund (All)-Eindhoven (Pbs) 1-1  
Arsenal (Ang)-Auxerre (Fra) 1-2  
Classement : 1. Arsenal, 9 pts ; 2. Borussia Dortmund, 7 ; 3. Auxerre, 4 ; 4. PSV Eindhoven, 2.  
Déjà joués : Auxerre-Eindhoven 0-0 ; Arsenal-Dortmund 2-0 ; Dortmund-Auxerre 2-1 ; Eindhoven-Arsenal 0-4 ; Eindhoven-Dortmund 1-3.  
**Restent à jouer** : Eindhoven-Auxerre ; Dortmund-Arsenal (30 octobre) ; Auxerre-Dortmund ; Arsenal-Eindhoven (12 novembre)  
**GROUPE B**  
Spartak Moscou (Rus)-FC Liverpool (Ang) 1-3  
FC Bâle (Sui)-Valence (Esp) 2-2  
Classement : 1. Valence, 10 pts ; 2. FC Liverpool, 7 ; 3. FC Bâle, 5 ; 4. Spartak Moscou, 0.  
Déjà joués : Valence-Liverpool 2-0 ; Bâle-Moscou 2-0 ; Moscou-Valence 0-3 ; Liverpool-Bâle 1-1 ; Liverpool-Moscou 5-0 ; Valence-Bâle 6-2 ;

### GROUPE C

Real Madrid (Esp)-AEK Athènes (Grè) 2-2  
AS Rome (Ita)-Genk (Bel) 0-0  
Classement : 1. Real Madrid, 8 pts ; 2. AS Rome, 5 ; 3. AEK Athènes, 4 ; 4. Genk, 2.  
Déjà joués : Genk-Athènes 0-0 ; Rome-Real Madrid 0-3 ; Real Madrid-Genk 6-0 ; Athènes-Rome 0-0 ; Athènes-Real Madrid 3-3 ; Genk-Rome 0-1.  
**GROUPE D**  
Lyon (Fra)-Inter Milan (Ita) 3-3  
Ajax Amsterdam (Pbs)-Rosenborg (Nor) 1-1  
Classement : 1. Lyon, 7 pts ; 2. Inter Milan, 5 ; 3. Ajax Amsterdam, 5 ; 4. Rosenborg, 3.  
Déjà joués : Rosenborg-Milan 2-2 ; Amsterdam-Lyon 2-1 ; Lyon-Rosenborg 5-0 ; Milan-Amsterdam 1-0 ; Inter Milan-Lyon 1-2 ; Rosenborg-Amsterdam 0-0 ; **Restent à jouer** : Milan-Rosenborg ; Lyon-Amsterdam (30 octobre) ; Rosenborg-Lyon ; Amsterdam-Milan (12 novembre).

## Lourde défaite du Défi Areva en Coupe de l'America

LE DÉFI, le voilier du syndicat français Le Défi Areva, s'est lourdement incliné, mercredi 23 octobre, sur le plan d'eau Juliet de la baie d'Hauraki (Nouvelle-Zélande), face à celui du syndicat suisse Alinghi Swiss Challenge, lors de la première journée du deuxième round robin de la Coupe Louis-Vuitton (éliminatoires de la Coupe de l'America). Le bateau français termine à 5 min 54 s du Class America helvétique. Le Défi, toujours sans le moindre point après 9 régates, attend toujours la première des victoires qui pourraient lui ouvrir les portes des quarts de finale.

Plus tôt ce mercredi, la régata avait été annulée une première fois, par manque de vent. Un deuxième départ a été donné à 16 h 31, heure locale, sous 5 nœuds de vent (9 km/h). Les deux skippers, le Français Luc Pillot et le Néo-Zélandais Russell Coutts, avaient décidé ensemble de passer outre au règlement stipulant qu'aucun départ ne peut être donné après 16 h 30. Jeudi 24 octobre, le Défi français devait être opposé au syndicat suédois Victory Challenge, et son nouveau bateau ORM (« Serpent »).

Dans les autres régates du jour, les Italiens de Prada Challenge se sont imposés face aux Américains d'Oracle BMW Racing ; les Américains de One World l'ont emporté face aux Italiens de Mascalzone Latino et les Anglais de GBR Challenge sont venus à bout des Américains de Stars and Stripes, le team dirigé par le multiple vainqueur de l'épreuve, Dennis Conner.

Peu de temps auparavant, Prada Challenge et Mascalzone Latino avaient pu enfin disputer la dernière régata du premier round robin, qui avait été reportée à trois reprises. Le duel entre Italiens a tourné à l'avantage de Prada Challenge.

### DÉPÊCHE

■ **PATINAGE ARTISTIQUE : pour avoir refusé de se soumettre à un contrôle antidopage au mois de juillet, la patineuse américaine Kyoko Ina (30 ans) risque la suspension à vie ainsi qu'une forte amende – jusqu'à 1 million de dollars (environ le même montant en euros) –, a révélé mardi le quotidien The Chicago Tribune. Associée à John Zimmerman, Kyoko Ina s'était notamment classée 5<sup>e</sup> aux Jeux olympiques de Salt Lake City en février 2002 et 3<sup>e</sup> aux championnats du monde 2002 dans l'épreuve des couples.**



## De Paris au Mont-Saint-Michel par monts, par vaux et à vélo

Une échappée belle par des petites routes à travers les forêts de l'Orne, le bocage normand et le pays de la Baie. Près de 400 kilomètres de bonheur

### LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)

de notre envoyé spécial

Au bout de la petite route pas plus large qu'une charrette à foin, là-bas, dans le lointain, Le Mont-Saint-Michel a surgi au-dessus de l'horizon. On a posé le vélo sur le talus pour saluer cette apparition tant attendue. Tant de côtes avalées depuis Paris pour ce grand moment de bonheur. La merveille, enfin, après plus de 350 kilomètres à pédaler ! Encore 25 pour atteindre le but ultime d'un périple devenu, en cet instant, voyage initiatique.

Le cycliste se sent alors l'âme d'un pèlerin, en ce jour de la Saint-Michel. Il ne reste qu'une heure, à peine plus, à filer vers la baie. Et ces derniers moments semblent, cette fois, trop courts. On comprend alors que cette fin d'étape sera le terme, depuis le départ de la grande ville, de tant de joies intenses, et parfois d'efforts aussitôt effacés par tous ces plaisirs cueillis hors des routes départementales et des nationales.

On venait de s'arrêter contre un petit pont de la Sélune. La retenue d'eau claire et profonde sur cette rivière de la Manche avait une atmosphère de lac canadien avec ses maisons en bois et ses pêcheurs cachés sous les ombrages. Juste après, les dernières rampes n'avaient pas été faciles vers Saint-Laurent et Saint-Aubin, deux villages du pays de Terregatte.

Mais, guidé par les éclats dorés de l'archange tout en haut de sa flèche, une longue descente s'annonçait jusqu'au niveau d'une mer scintillante au-delà des campagnes. Il y aura bien encore quelques faux-plats, et même deux ou trois raidillons, avant des polders plats comme la main. Hélas ! les longues tiges des champs de maïs cachent le Rocher. Croillon, Servon, Tanis, Ardevon : les derniers villages sont

traversés dans le calme absolu d'un dimanche d'automne. Pas une voiture ou presque, comme toujours depuis le départ, pour empêcher d'apprécier le calme de la nature, un chant d'oiseau, un bruissement de branches et la musique de la chaîne sur les pignons de la roue arrière. Un pont au-dessus de l'autoroute Rennes-Caen sonne le rappel d'un monde bruyant et pressé. Un peu plus loin, la quatre-voies Pontorson-Avranches est un autre obstacle à franchir avant de pouvoir se dresser au-dessus du guidon pour mieux admirer le Mont, qui occupe tout à coup la largeur de la rue au bout du gros bourg de La Rive.

### DE COQUETS VILLAGES

Là, une dame en sarrau sort de sa ferme pour observer un vol d'ailes multicolores autour du monument : un lâcher de parachutistes célèbre aujourd'hui le saint patron du Mont. Sur les grèves flottent les étendards des groupes de pèlerins. Au milieu de la foule des touristes venus assister à la fête, la montée, vélo à la main, vers l'auberge, au sommet de l'unique rue du Mont, sera la pire difficulté du parcours.

Le premier jour, il a fallu quitter

Paris. Le boulevard périphérique est franchi par le bois de Boulogne, et les plateaux agricoles des Yvelines sont accessibles sans danger par le parc de Saint-Cloud, les bois de Fausse-Repose et la forêt de Marly. Commence alors une lente déclinaison de la banlieue, qui se poursuit bien au-delà des limites administratives de la région. La traversée de l'Île-de-France en dehors des sentiers battus révèle les travers d'une certaine conception du déménagement

du territoire et de son urbanisme en tache d'huile. Le poids de la capitale se fait sentir jusqu'aux dernières limites de la région, dans ces coquets villages où le calme règne dans la journée autour des maisons rénovées, maisons des rurbains.

Nouvelles ressources, résidences secondaires, agriculture florissante, subventions de tout ordre offrent au moindre hameau les moyens d'entretenir aussi bien les rives des chemins que les équipe-

ments publics. Des mairies aux églises, tout respire une certaine opulence.

Vient déjà le bocage normand, dont la traversée, dans un petit matin frisquet, sera un beau cadeau de cette longue randonnée par monts et par vaux : haies préservées, immenses pommiers aux fruits rutilants, herbe grasse des prés d'automne, paisibles ruminants occupés à regarder passer les pelotons bariolés des cyclistes amateurs, clochers qui se répon-

dent pour appeler les fidèles à l'office, paroissiens endimanchés sur les parvis fleuris.

Délaissant les villes haut perchées de Domfront et de Saint-Hilaire-du-Harcouët, autant pour éviter les embarras de la circulation que pour échapper à de nouveaux sommets à gravir, les petites routes serpentent dans les vallons ombragés, entre bois et ruisseaux, d'une église à l'autre, d'un monument aux morts à l'autre, comme un résumé de l'histoire de France.



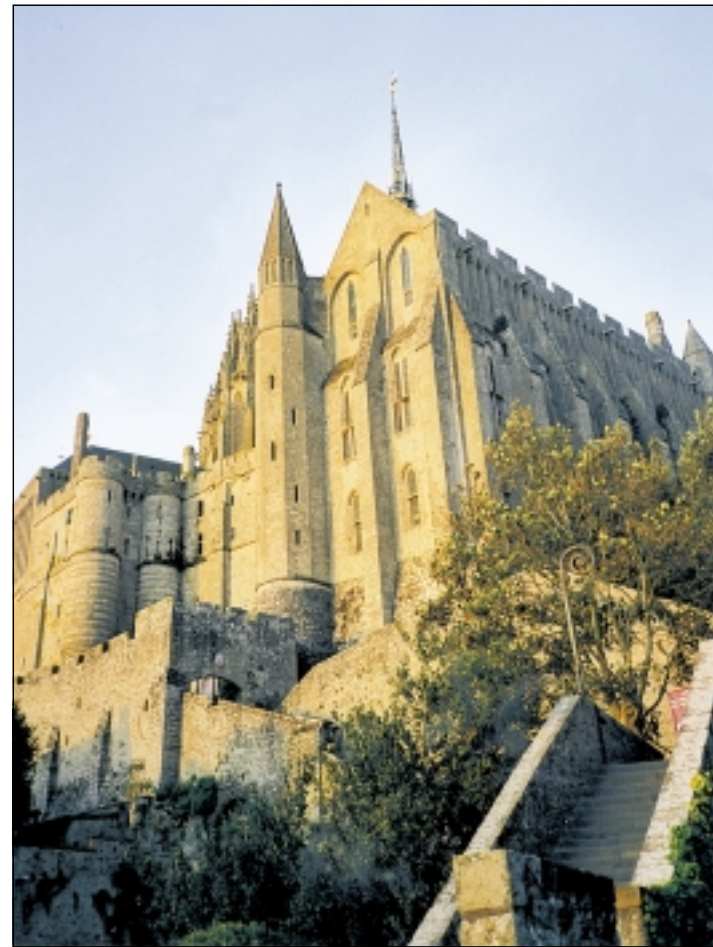
PHOTOS C. DE C.

### Quelques conseils pour cette balade

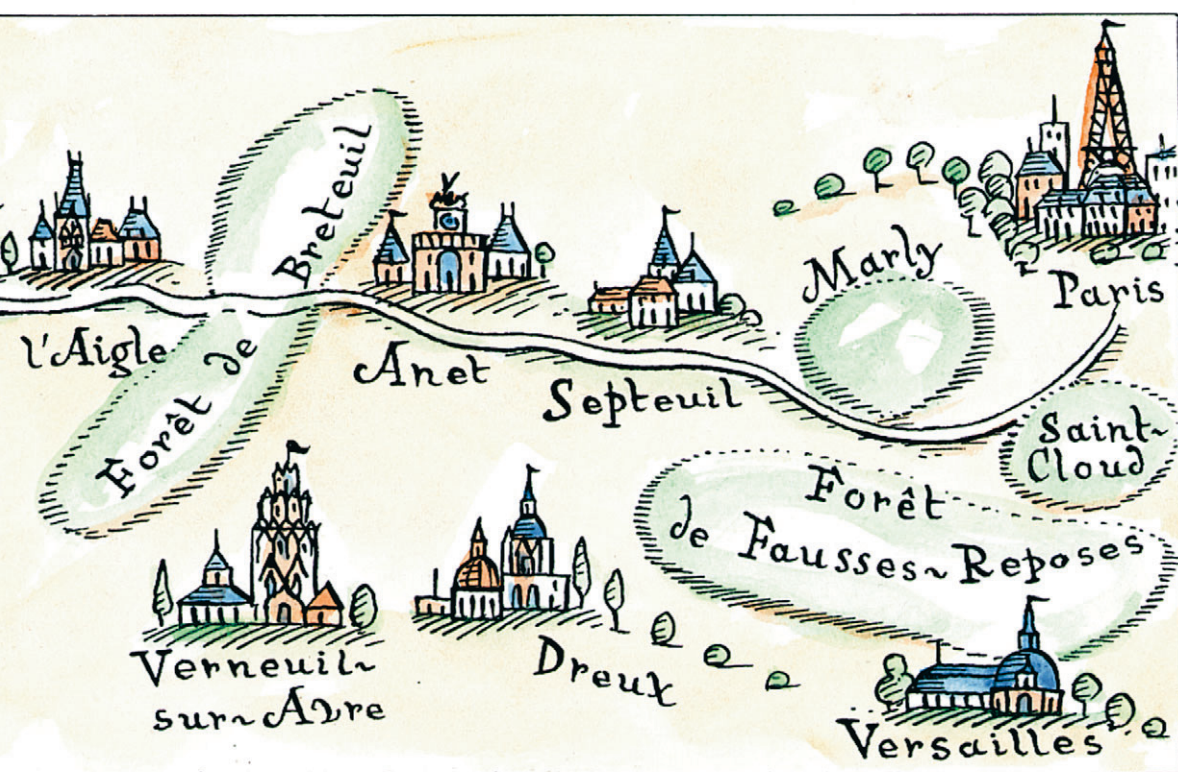
En partie ou en totalité, à condition de le faire à son rythme, ce périple est accessible à tous : en solo, en famille, ou en groupe. Il est essentiel de pédaler léger : un vélo de route ou un VTC (vélo tout-terrain), mais pas de VTT (vélo tout-terrain), trop lourd. Il faut embarquer avec soi un minimum de chargement, réparti dans de petites sacoches fixées au guidon et sur un porte-bagages.

Autre solution, se faire accompagner d'un véhicule qui rejoint le groupe avec les valises à l'arrivée de chaque étape. Chaque jour, un des cyclistes devient le chauffeur de cette « voiture-balai ». Il est également possible de demander aux aubergistes de faire porter l'ensemble des bagages jusqu'à l'hébergement suivant : un système encouragé par les offices de tourisme. Dans ce cas, le retour vers Paris ne pose pas de problèmes : tous les trains au départ de Granville acceptent les cyclistes avec leur vélo. Et, contrairement à ce qu'elle pratique pour les TGV, la SNCF ne demande aucune surtaxe dans les trains Corail.

Souvenir d'un temps où les petites routes étaient balisées, ce vieux panneau devant le Haras du Pin, (ci-dessus). Le matin, après une nuit dans un des hôtels du Mont, aux rues désertées par les touristes, la Merveille s'offre au soleil levant (ci-contre).



## AUJOURD'HUI VOYAGES



Si la Manche du bocage est un hymne à la campagne préservée, l'Orne des forêts est un chant d'amour à la beauté des arbres. Depuis la lisière du département de l'Eure, la diagonale des petites routes entre Paris et Le Mont-Saint-Michel traverse de nombreux écrins de verdure. Après les forêts de Conches et de Breteuil, ce sont celles de Saint-Evroult et de Gouffern.

Juste une pause au milieu des élégants élevages de chevaux autour du haras du Pin, avant de laisser sur sa gauche les imposantes lignes de crête de la forêt d'Ecoves, qu'une légère faiblesse du mollet interdira d'aller taquiner sur le petit braquet. D'autant que viennent, immédiatement après, les premières lignes droites reposantes de la forêt des

Andaines. Mais la nature et ses parfums n'est pas le seul intérêt de cette balade tranquille. Les petites routes conduisent souvent, bien mieux qu'une banale départementale, au cœur d'un patrimoine, une terre de châteaux. C'est d'abord le palais baroque de Diane de Poitiers à Anet, en Eure-et-Loir, puis le magnifique donjon du XII<sup>e</sup> siècle de Gacé, que la route principale évite bêtement, ou l'austère monument de brique qui donne son nom à Carrouges, dans l'Orne.

Les tours et détours des petites routes offrent d'autres surprises comme, entre Argentan et Sées, cet intrigant château d'O, élégant ensemble Renaissance, aujourd'hui interdit de visite, comme un écho mystérieux au roman érotique.

Ce réseau communal, on l'imaginait piège à nids-de-poule. Son excellent état autoriserait presque à refaire ce parcours sur de simples rollers. En revanche, malgré l'aide d'une carte et d'un carnet énumérant les moindres localités traversées, retrouver la route choisie s'apparente parfois à une véritable course d'orientation. Les panneaux indicateurs sont rares, et les aimables conseils des autochtones renvoient immanquablement au réseau principal. Mais ainsi, à mille lieues des destinations lointaines, l'aventure est à la croisée des chemins.

Christophe de Chenay  
Illustration : Emmanuel Pierre

## VADE-MECUM

- **LA SAISON.** L'idéal est de profiter d'un anticyclone centré sur la France et le sud de l'Angleterre pour être poussé par une brise de nord-est, plutôt que de faire face au vent (le pire ennemi du cycliste) océanique humide.
- **L'ITINÉRAIRE.** Il existe 550 000 kilomètres de petites routes en France. C'est le réseau communal, hors départementales et nationales. Entre Paris et le Mont-Saint-Michel, plusieurs variantes sont possibles. Dans la Manche, une « voie verte » traverse le sud du département jusqu'au Mont.
- **L'ASSISTANCE.** La Fédération française de cyclotourisme, 12, rue

Louis-Bertrand, 94200 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-56-20-88-88.

► **MANGER ET SE LOGER.** Il n'y a quasiment pas de restaurants et d'hôtels sur les petites routes. Il faut prévoir un crochet vers un gros village pour déjeuner le midi et une halte dans une petite ville pour trouver un toit le soir, à moins de s'arrêter dans une chambre d'hôte. Pour fêter l'arrivée à bon port, un dîner au restaurant de l'inévitable Mère Poulard (02-33-89-68-68), avec la célèbre omelette, à la table du fond où François Mitterrand invitait Margaret Thatcher (menus à 39 € et 49 €).

► **L'ADRESSE.** Le village

de Montchauvet, au sud de Mantes, à l'ouest des Yvelines. Cette cité médiévale qui comptait près de 10 000 âmes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, n'abrite plus que 250 habitants. Sur une butte calcaire, le village a conservé une partie de ses remparts et une impressionnante porte fortifiée, dite « porte de Bretagne ». Le chevalier Bertrand Du Guesclin y avait poursuivi Charles le Mauvais. Il existe encore la rue du Massacre. A côté de l'église Sainte-Marie-Madeleine du XIII<sup>e</sup> siècle, une superbe porte romane avec des archivoltés décorées de dents de scie et de rosaces. Contacter le club archéologique de Montchauvet au 04-71-77-61-71.

► **RENSEIGNEMENTS.** Les offices de tourisme de la région fournissent aimablement des listes d'hôtels, et des fiches sur les curiosités de chaque secteur. Anet, tél. : 02-37-41-49-09 ; L'Aigle, tél. : 02-33-24-12-40 ; Gacé, tél. : 02-33-24-12-40 ; Argentan, tél. : 02-33-36-71-12-48 ; Sées, tél. : 02-33-28-74-79 ; Carrouges, tél. : 02-33-27-40-62 ; Domfront, tél. : 02-33-38-53-97 ; Saint-Hilaire-du-Harcouët, tél. : 02-33-79-38-88 ; Le Mont-Saint-Michel, tél. : 02-33-60-14-30.

► **À VISITER.** L'indispensable découverte de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et d'un des plus importants ensembles d'architecture romane et gothique au monde. La visite prend largement deux à trois heures, avec un conférencier (11 € avec l'entrée. Informations et réservations au 02-33-89-80-00). Horaires de visites : de 9 h 30 à 17 heures du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril ; 9 heures à 18 heures du 2 mai au 31 août (tarifs : 7 €). Fermeture les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. L'Association du pays de la baie du Mont-Saint-Michel, 7, rue Saint-Saturnin, donne de précieux conseils pour un séjour. BP 320, 50500 Avranches. Tél. : 02-33-73-40-50.

► **À LIRE.** Au fil de la baie du Mont-Saint-Michel, un guide pour une journée, un week-end ou un séjour. Des balades, des visites, un calendrier des événements de l'année, des adresses gourmandes, des recettes (Editions Charles Corlet, 3,80 €).

## Week-end à Venise en Orient-Express

Un train de légende pour une escapade européenne vers la Sérénissime. Au-dehors, clochers à bulbe et campaniles. A bord, gastronomie et raffinement

AUTANT qu'une célébration, cet intermède hors du temps est une prière inconsciente : que ce bonheur ne connaisse pas de fin. Tout y est décalé. L'attente, empreinte du rêve de ce qui va venir. Le service, attentionné comme la vie l'est rarement. L'atmosphère, imprégnée de subtils raffinements et de citations d'un âge d'or révolu - marqueteries, Lalique, motifs art nouveau. Le trajet, qui s'égaré à travers les plus jolies montagnes d'Europe.

A 21 h 40, le Venice Simplon Orient-Express (VSOE) en provenance de Londres pénètre gare de l'Est. Par un couloir tapissé d'acajou, le passager est conduit à sa cabine. bercé par les soubresauts et reprises de cet animal capricieux, il dépasse, pendant la nuit, Bâle et Zurich pour ouvrir les yeux sur les clochers à bulbe de l'Autriche. Car ce train moelleux va cueillir ce qu'il juge le plus beau, s'emmitoufle de brumes, de frimas, avant de redescendre vers les campaniles, l'ocre et la douceur italiens. Les brouillards matinaux glissent sur les chalets des villages d'altitude. Entre les crêtes proches, acérées, jaillit une calotte enneigée. La montagne est trop haute ? On la contourne, longeant des champs où les vaches broutent l'herbe verte et fruitée, dans les senteurs d'humus d'un matin ensoleillé. Sur le plateau du petit déjeuner, le thé refroidit dans la tasse, délaissé. Feldkirch, Saint-Anton, Innsbruck, Brenner, Trente, Véron-



ne, Vicence, Padoue : aux noms, on mesure les changements permanents de décor.

Que d'étapes parcourues depuis ce 4 octobre 1883 qui vit la première liaison Paris-Istanbul au cours de laquelle le train se fit un nom. Il devança de quinze ans le Transsibérien, qui s'élancera vers l'Est en 1898. En 1906, le percement du tunnel du Simplon lui ouvre Venise.

Il est 18 h 10, précises, le lendemain, quand s'arrondissent dans le ciel les dômes de la Sérénissime.

De notre envoyée spéciale  
Danielle Tramard

► Le VSOE circule de Londres à Venise tous les jeudis jusqu'au

14 novembre, arrivée Venise le lendemain, 1 540 € (un trajet en train, l'autre en avion, pension complète, transferts, nuit et petit déjeuner au Cipriani). Reprise le 20 mars 2003. Divers itinéraires dont, une fois par an, un Paris-Istanbul, via Budapest et Bucarest. Auprès de Venice Simplon Orient-Express Voyages, tél. : 01-55-62-18-00. Lire, pour l'histoire et la légende, *Orient-Express, un train de rêve*, de Constantin Parvulesco (Etai, 2002), *Un jardin à Venise*, récit d'une grande simplicité, de Frédéric Eden, grand-oncle de feu Antony Eden (*Le Serpent de mer*, 2002), et, bien sûr, *Le Crime de l'Orient-Express*, d'Agatha Christie.

## À TOUS PRIX

► **450 € : UNE SEMAINE DE PONEY.** Pour les vacances de la Toussaint, l'UCPA propose des stages d'équitation pour les enfants.

Ce prix concerne les 7-11 ans pour un séjour à Bois-le-Roi, à 60 kilomètres au sud de Paris. Tél. : 0-825-820-820 ; Internet : [www.ucpa.com/](http://www.ucpa.com/)

► **625 € : HUIT JOURS AU BORD DE LA MER ROUGE.**

Accor Vacances inscrit à son catalogue un séjour à l'hôtel Hurghada (cinq étoiles) près de la plage et des eaux claires pour la plongée sous-marine. Ce prix (hors taxes), par personne,

comprend le vol au départ de Paris (les 7 et 14 novembre), l'hébergement en chambre double et la demi-pension. Tél. : 0825-01-23-45 ; Internet : [accortravel.com/](http://accortravel.com/) et agences de voyages.

► **740 € : UN WEEK-END À MALTE.** Îles du monde propose quatre jours et trois nuits au Palais Xara. Cette demeure du XVII<sup>e</sup> siècle reconstruite en hôtel de charme, se trouve à Mdina, l'ancienne capitale de Malte.

Ce prix, base double, valable du 1<sup>er</sup> novembre au 20 décembre, inclut les vols A/R La Valette

(à partir de Paris, Lyon et Marseille), et les petits déjeuners. Tél. : 01-43-26-68-68.

► **799 € : RANDONNÉE EN MAURITANIE.** Déserts organise une randonnée chamélière de 8 jours, du 3 au 10 novembre, (en groupe de 7 à 12 personnes), de Chinguetti à l'erg Ouaranne. Ce prix comprend une nuit en auberge et six sous la tente traditionnelle, l'ensemble des prestations (sauf les taxes d'aéroport et les frais d'inscription). Départ de Paris. Tél. : 01-55-42-78-42. Internet : [www.deserts.fr/](http://www.deserts.fr/)



# CULTURE

## DANSE

La seizième édition du festival Romaeuropa vient d'accueillir « The Show (Achilles Heels) », pièce avec laquelle le grand artiste américain fait ses adieux à la danse. Un dernier spectacle plein de risque et de fureur racontant l'amour entre Achille et Patrocle

# A Rome, Baryshnikov talonné par son destin

ROME

de notre envoyée spéciale

L'arrivée de Mikhaïl Baryshnikov et de sa compagnie White Oak au festival Romaeuropa occupe des pleines pages dans la presse italienne. Le spectacle *The Show (Achilles Heels/Le talon d'Achille)* vient d'être créé en avant-première à Essen, en Allemagne, et des informations ont filtré. La dernière grande légende du ballet classique, le séducteur adoré des Américaines et des actrices, joue le rôle du guerrier Achille, amoureux de Patrocle, perché sur des talons aiguilles, le torse glissé dans une armure-bustier. Il n'hésite pas, entre Almodovar et Jean Paul Gaultier, à brouiller son image, et même à la casser.

Le soir de la première représentation, le Teatro Argentina est sur le qui-vive. L'étoile arrête la danse, et met fin à White Oak, la compagnie qu'il créait il y a dix ans, pour enfin interpréter du contemporain, tout son saoul. Après deux genoux, c'est son épaule droite qui part en capilotade et qu'il faut opérer. Après, il verra...

Baryshnikov décroche. Et prend tous les risques. Il veut que sa pièce ultime cerne avec exactitude l'artiste qu'il est devenu. Du petit prince blond du Kirov demandant l'asile politique à Toronto en 1974, en passant par le directeur de l'American Ballet Theatre, une des plus puissantes institutions américaines avec le New York City Ballet, son évolution a été vertigineuse, puisque aujourd'hui il danse comme un poisson dans l'eau les post-modernes (y compris les plus radicaux comme Yvonne Rainer ou Steve Paxton). Il s'intéresse aux avant-gardes, comme les jeunes Français Boris Charmatz et Jérôme Bel, dont il se sent compagnon d'aventure et de refus.

Comment arrêter ? En fonçant vers l'extrême. A 54 ans, l'artiste n'a qu'une devise : « *Now or never!* » Pour ce faire, il a sollicité Richard Move, le travesti multimédia le plus recherché des Etats-Unis. Un extravagant géant de deux mètres de haut, instigateur dans les années 1990, à Washington puis à New York, de soirées cabaret où des artistes de tous bords venaient brocarder à chaud l'actualité au cours de performances houleuses. Un personnage incontournable depuis sa parodie amoureuse de Martha Graham,

martha@mother, qu'il donne dans le monde entier depuis 1996. Après avoir décortiqué dans ce spectacle les obsessions mythologiques de celle qui fut la grande prêtresse de la danse moderne, Richard Move (lui-même grec par sa mère) se sentait d'attaque pour affronter les adieux du héros Baryshnikov, secrètement décidé à lui offrir « *un chant d'amour d'un romantisme fou* ».

Une histoire de passion entre deux hommes. Achille, patrocle (magnifique Miguel Anaya). « *J'incarne Achille comme un homme qui porte des vêtements de femme, pas nécessairement comme un homosexuel*, explique Mikhaïl Baryshnikov, à l'affût de la moindre réaction. *Je ne crois pas important de savoir si les relations d'Achille avec Patrocle sont érotiques ou simplement de l'ordre de l'amitié. Notre époque ressemble à la Grèce antique, où les sexualités pouvaient être variables en fonction des circonstances de la vie, des rencontres. La bisexualité se porte aujourd'hui avec un certain chic, non ? J'avais la possibilité de tirer mon personnage vers la caricature travestie, et j'en avais assez envie, mais c'était trop facile, j'ai évité le numéro, je l'ai joué retenu.* »

### UN MORCEAU RISQUÉ

Quand on le voit hésiter entre le bustier doré et l'écarlate, la délicatesse de ce qu'il exprime rend la salle muette. « *Avec Richard, je savais que ce serait bizarre!* », dit-il, un peu sur le ton de celui qui aurait perdu le mode d'emploi de son dernier jouet. *The Show* est un morceau plutôt risqué pour une idole. Non pas à cause de l'homosexualité, on s'en doute, mais parce qu'Achille est aussi croqué en héros de notre temps, qu'il participe à des jeux télévisés assez récents où il doit répondre à des questions très intimes, qu'il s'excite comme un fou tandis que le jackpot de ses gains tombe avec un bruit d'enfer. Arto Lindsay a signé la musique, et Deborah Harry (la chanteuse platine du groupe Blondie) a écrit exprès pour le danseur *Beautiful Creature*, en même temps qu'elle prête sa voix à la déesse Athéna.

Richard Move aime l'outrage, pas la grossièreté : ce n'est pas sans finesse que sa pièce caricature l'absence de limites que le monde

actuel impose entre vie privée et vie publique. Achille et Patrocle, Bill Clinton et Monica L., John Major et les déballages d'une ex-maîtresse... « *Chaque homme a son talon d'Achille, un point qui le rend vulnérable. La double vie de Mitterrand, sa fille naturelle, est une histoire qui aurait tout de suite franchi la zone de l'intime dans un pays comme les Etats-Unis, et aurait détruit l'homme d'Etat* », glisse en aparté Baryshnikov, qui apprécie la discrétion française. Revenant à Achille, il précise : « *Richard, ce garçon de Virginie, est arrivé à New York dans les années 1980, une épo-*

### La passion d'Achille

Achille, le guerrier et l'amoureux secret, est un personnage que l'on retrouve dans les images homosexuelles chorégraphiques. Deux exemples récents. En 1993, le chorégraphe Bill T. Jones, totalement inspiré par son danseur Arthur Avilles, créait un solo intitulé *Achilles loved Patroclus*, centré sur le rôle de Patrocle, tandis que Derek Jacobi lisait *L'Illiade* sur une musique de John Oswald. En 1995, dans *Enter Achilles*, Lloyd Newson déguisait son Achille en Batman, et transformait le champ de bataille de la guerre de Troie en un pub anglais avec jeunes gens imbibés à la bière, bataillant féroce-ment entre eux, rendant très crédibles le désir et la brutalité des héros de la mythologie. Il est aussi cocasse de savoir que le tendon d'Achille (qui relie les muscles de la jambe au talon) est le point faible des danseurs : s'il se rompt, leur carrière peut être fort compromise. La zone est dangereuse pour Achille, les danseurs, et tous les mortels.

que archisuperficielle, où des artistes, vivant dans l'urgence, compressaient images et idées, temps et espace, une caractéristique de la culture pop américaine, prompte à tout dévorer en temps réel. Des artistes comme Jeff Koons ou David Salle. Richard Move est l'enfant de cette dévoration-là, il sait divertir et analyser en un même mouvement drôle et cruel. » Le plus souvent en poète. Avec des images comme celles des colombes. Encore que, le soir de la première, les piles n'avaient pas été rechargées et les colombes battaient de l'aile.

Si l'art de Richard Move n'est

pas précisément celui du chorégraphe, même s'il a été danseur dans de très nombreuses compagnies, il possède toutefois le don instinctif du mouvement, ultrarapide à manipuler les codes, à relire l'histoire en fonction des déviations sociopolitiques actuelles.

La guerre de Troie, par son inexorable, renvoie à la guerre en train de se préparer en Irak. On sent la fierté de Baryshnikov, le réfugié russe, natif de Riga en Lettonie, à jouer un rôle plein des résonances de la fureur et de la bêtise du monde. Se sent-il pour autant un Américain ? « *Si le test est d'être inquiet à propos de cette guerre stupide que le gouvernement Bush veut à tout prix imposer, la réponse est oui. Seul Colin Powell me semble un homme digne. Condoleezza Rice, Dick Cheney, ont des attitudes publiques qui me terrifient. Peut-être parce que je connais le langage des corps. Quant à Donald Rumsfeld, le secrétaire d'Etat à la défense, quand on le voit parler aux journalistes, on peut lui prédire un bel avenir au cabaret!* »

Que sa fille aînée, 21 ans, issue d'une union avec Jessica Lange, veuille faire de la politique provo-

que l'admiration de ce père qui, il n'y a pas si longtemps, était encore un jeune immigré : « *Elle se situe du côté de Ralph Nader, mais en plus à gauche* », explique-t-il. Tendre à la peau dure, le danseur est un angoissé, prêt à croire qu'il a tout simplement raté sa vie parce qu'au bout de dix ans, il s'était vu obligé de quitter l'American Ballet Theatre à cause d'un différend avec l'administration. Son départ, en 1989, on sent qu'il ne l'a pas digéré : « *Je me demande encore aujourd'hui si essayer de moderniser une compagnie classique valait que je ne devrais pas faire, et je le fais* », dit-il, en riant. Est-ce ainsi, par antithèse, qu'il a décidé de rompre avec la danse ? Alors il y revient, « talonné » par son destin.

D. F.

### Les spectacles à venir

- **Tournée de White Oak**  
*The Show (Achilles Heels)* retourne jusqu'au 5 novembre, à Turin.
- **Programme de Romaeuropa.**  
Jusqu'au 24 novembre.  
Teatro Argentina : lalala Human Steps, du 25 au 27, 21 heures.  
Teatro Valle : William Kentridge, jusqu'au 26 octobre. (Le spectacle sera à Paris du 20 au 24 novembre, Centre Pompidou.)  
Brancaleone : programme du Batofar, le 26 octobre, à minuit.  
Teatro Valle : *Les Enfants d'Héraclès*, de Peter Sellars, du 7 au 9 novembre, 21 heures (le 10 à 17 heures). Le spectacle sera à la MC93, Bobigny, du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.  
Teatro Olimpico : *Babelle heureuse*, de Jose Montalvo/Dominique Hervieu, du 13 au 16 novembre, 21 heures.  
Teatro Valle : *City Reading Project*, d'Alessandro Baricco, du 14 au 23 novembre, à 21 heures.  
Villa Piccolomini : Orchestre interculturel de Piazza Vittorio. 24 novembre, 19 heures.  
www.romaeuropa.net

## Peter Sellars, Alessandro Baricco, histoires d'exil

ROME

de notre envoyée spéciale

Quand Peter Sellars serre quelqu'un sur son cœur et lui parle, personne au monde, pour lui, n'est plus important. Que cette rencontre dure cinq minutes, deux jours, ou le temps d'une création, qu'importe ! On comprend qu'un pareil don de soi fasse d'un tel être beaucoup plus qu'un simple metteur en scène à la réputation internationale.

Dans le cadre de Romaeuropa, à l'Institut Galileo, non loin de la Piazza Vittorio, le quartier des immigrés, l'Américain est en pleine audition. Il cherche des réfugiés politiques pour sa pièce *Les Enfants d'Héraclès*, basée sur l'œuvre d'Euripide. On se souvient que les 50 enfants d'Héraclès, à la mort de ce dernier, doivent fuir leur pays. « *Les odyssees tragiques des immigrés en font les nouveaux héros de notre temps. Euripide a écrit un texte sur les réfugiés qui pourrait dater de ce matin* », dit Peter Sellars, qui revient d'une manifestation contre le racisme, organisée par des lycéens.

Astrid l'attend. Elle travaillait à Bogota (Colombie) dans une fondation pour enfants. « *La violence n'est pas idéologique*, explique-t-elle, en pleurant. *Elle est partout. A gauche, à droite.* » La jeune femme a fui avec son fils Camillo « *pour qu'un jour il soit un constructeur de paix* ». Astrid, mais aussi Zharra, qui arrive d'Iran, Ernestine du Congo, Goran de l'ex-Yougoslavie... Sur scène, leurs récits, qu'ils raconteront eux-mêmes au public, formeront la trame vivante et douloureuse des *Enfants d'Héraclès*.

Que ce soit Euripide pour Sellars, Homère pour Richard Move et Mikhaïl Baryshnikov, on constate un retour aux sources de la littérature occidentale. Au Teatro Valle, l'écrivain à succès Alessandro Baricco – *Novocento*, *Soie*, best-sellers traduits dans le monde entier – a quitté la solitude son ordinateur pour une première mise en scène. « *J'écris souvent au son. J'ai eu envie de reconstituer ce son de l'écriture afin d'en écouter la musique*, explique l'auteur, qui a décidé de mettre

en espace des extraits de son livre *City* (Albin Michel). Les personnages sont curieusement perchés dans les airs : « *Une manière de les voler au plateau du théâtre*, confirme Alessandro Baricco, *car je n'aime pas le théâtre où il y a toujours trop de quelque chose. Trop de mots, trop de voix qui s'en emparent et les gonflent.* »

### AVEVENTURES EN APESANTEUR

Pour cette tentative de resituer en état d'apesanteur les aventures des héros de *City*, il a choisi la musique du groupe Air et demandé la collaboration de la chorégraphe Raffaella Giordano. On sent l'écrivain pris entre les contradictions d'un succès énorme qu'il ne doit légitimement qu'à sa plume – Madonna se bat pour arracher les droits de *Soie* vendus à Miramax – et son désir d'une culture en prise directe avec le réel, adressée au plus grand nombre.

C'est l'opération Totem, qu'il a menée à travers toute l'Italie, qui l'a conduit au théâtre. « *Je racontais, ici, la musique de Rossini, là, la poésie de Rilke, ailleurs, un morceau de film.*

*Cette expérience m'a permis de découvrir des coins perdus de mon pays, en même temps qu'un tas d'éléments sur l'écriture, sur le théâtre, la dynamique entre le public et ceux qui sont sur scène. On peut intéresser tout le monde aux choses les plus difficiles, je n'ai pas de doute là-dessus. Après sept ou huit conférences d'affilée, je pouvais rentrer chez moi, l'angoisse que provoque cher l'écrivain l'absence de gratification avec le public ayant disparu. C'est bon pour la santé!* »

Un jour, les membres du groupe Avion Travel, très populaire en Italie, entendent vers la Piazza Vittorio des mélodies superbes et cherchent à retrouver les auteurs. Il s'agit d'Afghans, de Maghrébins, de Slaves qui se réunissent pour jouer leur musique. Ainsi naît l'Orchestre Interculturel de la Piazza Vittorio qui se produira pour la première fois au festival. « *L'idée d'un art postcolonial traverse toute la manifestation*, explique Monique Veaute, fondatrice du festival. *Avec ces mélanges de cultures nées des migrations dues à la pauvreté et aux guerres. Tous ces évé-*

nements nourrissent le travail des artistes. On pourrait dire aussi que les musiques, originaires de tous les pays, représentant tous les styles, le plus souvent véhiculées par ces populations immigrées, forment elles aussi un des liens fondateurs de cette édition 2002. »

**Dominique Fréard avec, à Rome, Danielle Rouard**

**OPÉRA** • Le décorateur Wolfgang Gussmann et la metteur en scène Francesca Zambello créent un spectacle appliqué, mélange des versions de 1869 et de 1872, sur la musique sublime de Moussorgski

## Vie et mort de Boris Godounov, tsar de routine à la Bastille

**DUR MÉTIER** que celui de directeur à l'Opéra de Paris ! A Bastille, lundi soir 21 octobre, on n'aura pas dérogé aux habitudes syndicales. A peine la soirée de gala organisée par l'Association pour le rayonnement de l'Opéra national de Paris (AROP) s'est-elle installée avec son content de patrons, ministres et autres personnalités VIP, que la nouvelle tombe. La journée nationale d'action des intermittents du spectacle organisée par la CGT a entraîné la grève de certaines catégories de personnel – habilleuses, mimes, électriciens... Le spectacle est néanmoins maintenu, dans les meilleures conditions, affirme-t-on. Le public bon enfant s'amuse déjà : on imagine le couronnement d'un Boris cachant sa nudité dans le noir... Il n'en sera heureusement rien, les lumières d'ambiance permettant de repérer sans effort les costumes de Wolfgang Gussmann (rouge boyard, bleu peuple, tsar argenté et blanc orthodoxe).

Adoubés par Hugues Gall depuis vendredi 18 octobre, jour de la première de cette nouvelle production de *Boris Godounov*, le décorateur Wolfgang Gussmann et la metteur en scène Francesca Zambello ont reçu le titre de chevalier des Arts et Lettres. Bien protocolaire en effet, ce spectacle mis en scène avec une application louable mais peu exaltante dans des décors pseudo-frigides.

Pris en sandwich entre des parois qu'on imagine rocheuses, un immense et abrupt escalier (pas celui d'Eisenstein dans le *Cuirassé Potemkine*) symbolise la dureté d'un pouvoir au pied duquel le pau-



Julian Konstantinov interprète un Boris Godounov à forte présence scénique.

vre peuple russe vient s'échouer au gré des marées hypothétiques de l'histoire. Narthex en avant-scène pour l'intérieur d'un Kremlin foisonnant d'icônes dorées, total look décoratif certes, mais aussi, on l'aura compris, marque patente d'un remords omniprésent chez le tsar, qui, pour arriver à ses fins, ordonna jadis l'assassinat du tsarévitch Dimitri. On passera sur le palais des glaces, noir c'est noir, de l'acte polonais, planté de grands piliers de marbre, lesquels, renversés, deviendront dans le dernier tableau, les « rails » de cette alliance qui conduit au pouvoir le faux Dimitri, nouvel usurpateur à la couronne.

Melting-pot des versions de 1869 et de 1872, ce *Boris Godounov* à l'orchestration claire ne surprend ni n'émeut. La distribution, russe en majorité (nonobstant une quote-

part bulgare, allemande et américaine), ne pourra rien à l'affaire, ce d'autant qu'un malheur ne venant jamais seul, une seconde annonce au début du deuxième acte nous prévient de l'indisposition du tsar. Désappointement fugitif : le « tsar » va quand même poursuivre jusqu'au bout et mourir dignement.

### DIRECTION IMPRÉCISE

Difficile de savoir dans ces conditions si Julian Konstantinov est un grand Boris ou non. Certes sa présence scénique et son beau timbre parlent en sa faveur, mais il n'y aura rien de la folie ultime de l'homme traqué dans cet homme qui meurt en demi-teinte aux bras de ses enfants. Quand bien même la musique sublime de Moussorgski prédisposerait à toutes les indulgences.

Même Olga Borodina dans le rôle terrible de Marina (double féminin du tsar) ne convainc pas. Voix colossale et interprétation figée donnent à l'acte une longueur tout à fait inhabituelle, ce d'autant que les aigus du Dimitri de Robert Brubaker, que l'on a connu en meilleure forme, semblent ici bien malmenés. Une mention cependant pour le touchant Fiodor d'Anke Vondung et l'émouvant Innocent de Vsevolod Grinov.

On aura guetté, en vain, une mise en place digne de ce nom entre les chœurs et la fosse – un espoir que la direction d'emblée imprécise et brouillonne de James Conlon a tué dans l'œuf.

Marie-Aude Roux

**BORIS GODOUNOV**, drame musical de Moussorgski. Avec Julian Konstantinov (Boris Godounov), Olga Borodina (Marina Mnizek), Anke Vondung (Fiodor), Ekaterina Morosova (Xenia), Irina Bogatcheva (la nourrice), Vladimir Matorine (Pimène), Robert Brubaker (le faux Dimitri), Francesca Zambello (mise en scène), Wolfgang Gussmann (décors et costumes), Franck Evin (lumières), Denni Sayers (chorégraphie), Maîtrise des Hauts-de-Seine, Chœurs d'enfants de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction).

**OPÉRA BASTILLE**, le 21 octobre. Place de la Bastille, M<sup>o</sup> Bastille. Prochaines représentations les 23 et 29 octobre, 1<sup>er</sup>, 5, et 7 novembre à 19 heures, les 27 octobre et 10 novembre à 14 h 30. Tél. : 08-92-89-90-90. De 10 € à 109 €.

**MUSIQUE** • Pour la première fois, le compositeur Heiner Goebbels revendique le terme d'« opéra »

## L'échantillonnage sonore et visuel comme principe de mise en scène

### GENÈVE

de notre envoyé spécial

Attaché, dans les années 1980, au genre du « Hörspiel » (pièce radiophonique), qui repose sur la fusion en studio des sons les plus divers, Heiner Goebbels (né en 1952) a ensuite étendu à la scène son goût de l'hybridation. Ouvertes en 1993 avec *Ou bien le débarquement désastreux* (qui mêlait, entre autres, avant-garde européenne et tradition africaine), ses recherches d'une forme de théâtre musical où tous les éléments (texte, musique, décors, lumières...) seraient traités sur un pied d'égalité ont abouti à la réalisation d'un spectacle idéal, *Schwarz auf Weiss* (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> décembre 1997).

D'œuvre en œuvre s'est imposée une marque de fabrique dont le trait principal réside dans l'impossibilité d'entrer dans des moules artistiques préexistants. Aussi est-on surpris par l'appellation d'« opéra » retenue par Goebbels pour définir *Paysage avec parents éloignés*. Cette création est donnée dans une salle oblongue du Bâtiment des forces motrices, qui s'élève au milieu du Rhône. Elle se divise en quatre actes traitant du regard. Regard scientifique (posé sur la ligne infinie par le savant Giordano Bruno), regard poétique (porté en France en 1943 par l'Américaine Gertrude Stein), regard pictural enfin (questionné par Henri Michaux et par François Fénelon).

*Paysage avec parents éloignés* met en perspective pendant deux heures et demie un ensemble de références intellectuelles fort disparates. Textes en plusieurs langues, instruments insolites, projections

illusionnistes et même effets pyrotechniques contribuent à nourrir l'imaginaire du spectateur.

Goebbels souhaite qu'on aborde cette création comme le libre parcours d'une exposition de peinture. Il oublie qu'on peut passer rapidement devant une toile dépourvue d'intérêt, recours impossible face à ses tableaux orchestrés. La première heure de *Paysage avec parents éloignés* paraît bien longue : elle ne propose qu'une série d'amorces. L'activité d'une trentaine d'interprètes polyvalents (dont l'ossature est fournie par l'intrépide Ensemble Modern) associés à la gestation de l'œuvre (écriture et improvisation vont de pair chez Goebbels) détermine toutefois de grands moments de théâtre.

Quant à l'opéra (on ne saurait parler d'art lyrique à propos du recours très ponctuel à la voix chantée d'un baryton solo et de chœurs dispersés), il ne constitue qu'une source parmi d'autres. Comme les derviches tourneurs, l'agit-prop, l'incantation hindoue ou la chanson de Far West. Maître du sampler qui règne dans la fosse, Goebbels donne donc l'impression de systématiser le procédé de l'échantillonnage dans la totalité du champ audiovisuel.

Pierre Gervasoni

**PAYSAGE AVEC PARENTS ÉLOIGNÉS** (création). Musique et mise en scène : Heiner Goebbels. Direction musicale : Franck Ollu. Chœurs du Grand Théâtre de Genève, Ensemble Modern de Francfort. Genève, le 19 octobre. Jusqu'au 26 octobre. Tél. : + 41-22-418-31-30.

Un rapport proposant une panoplie de mesures a été voté mardi

## Le Parlement européen veut dynamiser les arts du spectacle

**LE DÉVELOPPEMENT** du théâtre en Europe n'avait pas été une préoccupation depuis... 1991. Le Parlement européen veut faire oublier ces années de désaffection. Il a voté à l'unanimité, en séance plénière à Strasbourg mardi 22 octobre 2002, un rapport intitulé « Importance et dynamique du théâtre et des arts du spectacle dans l'Europe élargie ». Proposé par l'eurodéputée Geneviève Fraisse (gauche unitaire, indépendante), ce texte, débattu lundi et qui avait déjà fait l'objet de quelques amendements en Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports le 11 juillet, est une première. Il pose la question des arts de la scène comme objet politique, au même titre que le cinéma ou l'audiovisuel et tente de définir les actions nécessaires pour développer une scène européenne des arts du spectacle.

Ce rapport rappelle très clairement aux Etats membres leur responsabilité dans l'élaboration d'un espace culturel européen et les encourage à donner une cohérence européenne à leur politique culturelle, comme les y incite le traité d'Amsterdam.

Un constat : à l'exception du cirque et des théâtres privés, le financement des arts du spectacle provient essentiellement de subventions publiques. Tout en déplorant l'absence de statistiques nationales et européennes, qui rend difficile et imprécis tout état des lieux, l'auteur souligne le caractère disparate des politiques de soutien, à la fois dans les différents pays européens et entre les disciplines – le théâtre et la danse recevant généralement la part la plus importante. Elle note également la faible circulation des spectacles vivants au sein de la Communauté.

L'emploi, dans ces disciplines, est souvent « fragile et précaire », même si, en Allemagne, les troupes sont souvent permanentes. Jusqu'à présent, l'Union européenne

s'est engagée de façon assez symbolique : une résolution du conseil des ministres a reconnu, en 1991, le rôle du spectacle vivant en Europe, le programme Kaléidoscope (1996-1998) a financé près de 400 projets liés à ce secteur, là où le programme Culture 2000 en a soutenu 80. S'il existe aussi des sommes allouées aux organismes culturels européens, le déséquilibre entre la musique et l'opéra, d'une part, et la danse et le théâtre – parents pauvres – est patent.

### AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Geneviève Fraisse, qui est également chercheuse au CNRS, propose une panoplie de mesures visant à faciliter « la mobilité des artistes et des professionnels du spectacle », « la circulation des œuvres, grâce à la traduction d'œuvres dramatiques contemporaines et le surtrage ». Elle préconise par ailleurs « un système de formation européen » notamment de formation continue, et souhaite « réussir l'élargissement culturel », en constatant que trop souvent, les échanges restent limités et déséquilibrés entre Est et Ouest.

Très concrètement, elle incite la

Commission à lancer des actions pilotes spécifiques, pour promouvoir « des plates-formes de coopération » et demande plusieurs ajustements budgétaires (notamment un financement annuel spécifique, au sein du programme culture, consacré aux arts du spectacle, aux arts visuels et plastiques, au patrimoine, à la traduction et à la lecture).

Une kyrielle de propositions visent à renforcer le statut des artistes, éliminer les discriminations fiscales entre les pays, engager des réflexions pour coordonner les législations sociales et fiscales, créer un « passeport européen » de l'artiste ou donner naissance à un guichet unique pour les formalités d'embauche. M<sup>me</sup> Fraisse suggère une quarantaine de dispositions concrètes, dont un statut européen des associations culturelles, la création de centres de résidences polyvalents, un prix européen des arts du spectacle, une reconnaissance des diplômés entre Etats membres ou encore une plus ample utilisation des fonds structurels pour rénover les théâtres, opéras et salles de spectacle.

Nicole Vulser

## Limogeages en série dans le milieu italien du cinéma

**DÉJÀ LOURDEMENT** affecté par l'arrivée au pouvoir de la droite (*Le Monde* du 21 janvier), l'organisation du cinéma italien et de ses soutiens publics a connu ce que ses victimes caractérisent comme une nouvelle vague d'épuration. Début octobre, Rossana Rummo, directrice du cinéma depuis 2000 après avoir été la directrice des spectacles durant les trois années précédentes au sein du ministère des biens culturels, était débarquée sans explication par le ministre Giuliano Urbani. Elle s'est vue confier « une mission » dont le contenu n'a pas été précisé. Le 18 octobre, c'est la totalité de la commission chargée d'attribuer sur scénarios des aides publiques aux projets de film qui était renouvelée, ses membres étant remplacés par « des gens que personne ne connaît dans le cinéma », selon les professionnels consultés, à la notable exception de Vincenzo Cerami, le scénariste de Roberto Benigni.













PIERRE GEORGES

## Loi et communication

**CETTE PHOTO** est dans toute la presse. Et ce reportage sur toutes les chaînes. Les sapeurs pompiers de Strasbourg protestent et manifestent. Ils en ont assez, et ils ont raison. Assez d'être agressés lorsqu'ils interviennent, ici ou là, dans des cités de la ville pour éteindre des véhicules incendiés par des groupes de jeunes délinquants. Raison de demander à l'Etat sa protection et les mesures qu'il compte enfin prendre pour leur permettre d'assurer leur seule mission : secourir.

Cette photo et ce reportage, ou plutôt la manifestation qu'ils illustrent, servent évidemment beaucoup, on n'ose dire comme une enluminure, dans le vif débat actuel sur l'insécurité et les moyens pénaux d'y mettre un terme. C'est absolument normal. Et de bonne guerre médiatique.

Et pourtant, ces documents d'actualité du quotidien nous posent un problème. Non pas un problème déontologique, au sens où ils constitueraient une manipulation. Ce n'est pas une manipulation : les faits et le ras-le-bol des sapeurs-pompiers sont bien réels. Non : si problème il y a, c'est une simple question de logique cartésienne.

Voyons ! N'existe-t-il pas, dans le code pénal actuel, tout un arsenal juridique punissant, et punissant sévèrement, l'incendie volontaire, la destruction de biens d'autrui, la commission de faits délictueux en groupe organisé, l'agression et les violences contre toute personne dépositaire de l'autorité publique comme de toute personne privée ?

Poser ces questions, c'est évidemment y répondre. Et n'importe quel magistrat, avocat, policier, spécialiste des questions juridiques l'a sous le coude et dans la tête cette réponse : elle s'appelle

le code pénal. Et le code pénal actuel, révisé régulièrement par le législateur, a répondu précisément à toutes les formes de délits comme de crimes. On peut toujours rajouter des couches et des couches supplémentaires, au gré des alternances, projets et calculs politiques. Il n'empêche, la vraie question reste : le code pénal est-il fait pour communiquer la politique d'une majorité ou pour servir la loi et le pays et les citoyens ?

Restons à Strasbourg. Cela fait des années qu'ils durent, ces incendies de voiture. C'est devenu une habitude détestable et presque un jeu, voire un record à battre. A Noël, à la Saint-Sylvestre, ou dans la fièvre d'un samedi soir, on brûle de la bagnole, celle du voisin, tout aussi démunie d'ailleurs. Et après on s'affronte avec tout ce qui peut ressembler à un dépositaire de l'autorité ou de l'ordre, y compris par assimilation les pompiers.

Inutile d'inventer de nouvelles lois, pour mettre un terme ou tenter de freiner ces débordements et violences. Il y a des lois pour cela. Encore faut-il avoir la volonté de les appliquer. Sauf à admettre que les articles du code pénal sont pure rhétorique. Faits pour tout. Sauf pour servir.

Le simple courage, la simple urgence d'appliquer la loi, ont fait défaut. D'où, peut-être, la tentation, et là nous en arrivons au furieux débat actuel, d'inventer de nouvelles lois, ce projet de sécurité interne, de la communication ciblée avant tout. Mendicité agressive, prostitution, tapage, menaces, agressions, tout existe déjà dans les textes. Et quand cela n'existe pas, ou pas assez, ce fameux fichier génétique, alors oui il faut l'inventer d'urgence, dans le respect des libertés.

## A Vienne, les cercueils réutilisables n'ont de succès qu'au musée

## VIENNE

de notre correspondante

« Vous ne connaissez ni le jour ni l'heure », avertit l'Evangile pour préparer le croyant à l'échéance, aussi mystérieuse qu'inéluctable, de sa propre fin. Mais il faut prendre rendez-vous si l'on veut visiter le petit Musée des pompes funèbres de Vienne, sans doute le plus ancien du genre en Europe. Le numéro 19 de la Goldeggasse, non loin du Belvédère, est aussi l'adresse d'une imposante entreprise, la Bestattung Wien, qui, depuis plus d'un siècle, accompagne jusqu'à leur dernière demeure les habitants de l'ancienne capitale des Habsbourg.

Des couloirs impeccables, des hangars d'où sortent des véhicules rutilants dont rien n'indique qu'ils se transforment, le moment venu, en corbillards : la modernité a aseptisé le tragique, même si les traditionalistes peuvent encore réserver un carrosse d'apparat, orné de volutes baroques et tiré par deux, voire six chevaux (il en coûte de 900 à 2 200 euros) afin de parcourir sur quelques centaines de mètres les allées de l'immense cimetière central. Car rien ne sert de mourir si l'on ne peut faire « *a schene Leich* » (en dialecte viennois, « un beau cadavre ») : cet idéal à long terme inspiré, autant que le vin nouveau ou les jolies filles, d'innombrables chansons de folklore local, et incité des dizaines de milliers de petits épargnants à souscrire auprès d'organismes spécialisés (le plus connu est le Wiener Verein) une assurance-mort susceptible de leur garantir des obsèques présentables.

« Aujourd'hui encore, bien que ce soit beaucoup moins cher, les Viennois répugnent à se faire incinérer, à la différence des Japonais », précise le guide du musée à un groupe de touristes de Hambourg. Ils sont accueillis par une haie d'uniformes de croque-morts, datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Avec leurs bicornes à l'espagnole et leurs livrées à brandebourgs soutachées d'argent, ces chambellans de la Grande Fauchaise devaient avoir fière allure à l'époque où la joyeuse nécrophilie des Viennois atteignait des sommets fétichistes.



BESTATTUNG WIEN

Chapelle ardente, au cimetière central de l'ancienne capitale des Habsbourg.

L'explosion démographique de la capitale impériale fait de la mort une industrie florissante et irrigue toutes sortes d'activités commerciales, de la photographie aux bijoux de deuil, sans oublier les sonnettes d'alarme – système dûment breveté – que les anxieux font installer au-dessus de leur caveau au cas où ils émergeraient trop tard, telle une héroïne d'Edgar Poe, d'un sommeil cataleptique. Les plus déterminés exigeaient par testament que le médecin chargé d'établir l'acte de décès leur donne un coup de poignard en plein cœur, pratique encore légale dans la province de Carinthie. Vite oublié, en revanche, le cercueil communal réutilisable que l'empereur Joseph II, protecteur de Mozart et influencé par le rationalisme des Lumières, avait voulu imposer par décret en 1784 à tous ses sujets, afin d'épargner « *le bois et la place* » : le fond s'ouvrait au-dessus de la tombe pour y lâcher le cadavre, « nu et enfermé dans un sac de lin ».



Une mesure si impopulaire qu'on fut à deux doigts sinon d'une révolution, au moins d'une fronde de l'aristocratie, furieuse d'être ravalée *post mortem* à la même simplicité que les manants. Six mois plus tard, l'empereur était contraint d'abroger son décret, avec ce commentaire plein d'un souverain mépris : « *Comme je vois et j'apprends chaque jour que les vivants sont, hélas, encore tellement matérialistes, qu'ils attachent un prix infini à ce que leurs corps pourrissent plus lentement après la mort et restent plus longtemps à l'état de charognes puantes, chacun peut choisir le cercueil qui lui plaît et être enterré de la façon qu'il juge à l'avance la plus agréable.* »

Un siècle après cette victoire de la démocratie obscurantiste sur l'auto-

cratie éclairée, la société de François-Joseph s'invente des rituels aussi chargés de symboles que les cérémonies aztèques. La richesse et la considération, étalonnées en sept classes d'enterrement, se mesurent au nombre de candélabres entourant le lit mortuaire, de musiciens ou même de prêtres accompagnant le cortège funèbre (la catégorie « supérieure de luxe » donnait droit à vingt-cinq religieux en chasuble brodée). En face de la crypte des Capucins, où sont inhumés les membres de la famille impériale – tandis que leurs cœurs embaumés sont conservés à l'église des Augustins, et leurs entrailles enfouies sous la cathédrale Saint-Etienne –, les fenêtres avec vue se louent, en 1900, jusqu'à 1 000 couronnes. L'ultime événement du genre – les obsèques de l'ancienne impératrice Zita, éteinte en 1989 à l'âge de 97 ans – avait encore attiré à Vienne une foule de 100 000 personnes.

Aujourd'hui, le musée de la Goldeggasse cherche à renouveler l'intérêt du public avec des créations inédites : comme cet étonnant cercueil pour être enterré assis – hommage à un tableau du surréaliste René Magritte –, qui fut, en 2001, le clou de la Devota, le Salon autrichien des pompes funèbres.

Joëlle Stolz

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## Les 80 ans de Curnonsky

**MAURICE-EDMOND SAILLAND**, Angevin, vient d'avoir 80 ans. Sous le pseudonyme de Curnonsky, choisi à la Belle Époque – qui fut aussi celle du calembour –, quatre mille cuisiniers, toques blanches et cordons bleus l'élurent en 1926 prince des gastronomes. Ainsi rendait-on hommage à celui qui – Colette vient de le lui écrire à l'occasion de cet anniversaire – « haussait l'art culinaire à son beau niveau d'art français ». Le

prince est justement fier de quelques formules et d'un néologisme : « *gastronomie* », qui définit parfaitement le touriste éclairé pour qui toutes les routes vont trop vite et qu'un sentier, un paysage, un verre du petit vin du pays avec le plat local savent retenir. Les 80 ans de Curnonsky, au cœur et à l'appétit toujours jeunes, ont donné lieu à de nombreuses manifestations gastronomiques. Dans quelques jours, l'Académie des gastrono-

mes, qu'il a fondée et où ils sont quarante, comme dans l'autre, organisera le dîner des « associations de gueule », préparé par le chef René Viaux, prix Prosper-Montagné. La province, après Paris, s'apprete à fêter Cur, et il présidera au début de novembre les états généraux de la gastronomie, qui se tiendront à Dijon.

La Reynière  
(24 octobre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



## ■ Dossier.

L'avenir du Parti socialiste, sa doctrine, sa direction, ses courants, sa stratégie, sa recomposition

six mois après la défaite du 21 avril. Entretien avec Michel Rocard. En édition abonnés.

■ **Portrait.** Entretien avec Brendan Benson, à l'occasion de la sortie de son album *Lapalco*.

■ **L'actualité en images.** « Les images du jour », une sélection d'images marquantes.

## CONTACTS

► **RÉDACTION**  
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris  
Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ;  
télécopieur : 01-42-17-21-21 ;  
téléc : 202 806 F  
► **ABONNEMENTS**  
Par téléphone : 01-44-97-54-54  
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>  
Par courrier : bulletin p. 37  
Changement d'adresse et suspension :  
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)  
► **INTERNET**  
Site d'information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>  
Site nouvelles technologies :  
<http://interactif.lemonde.fr>  
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :  
<http://emploi.lemonde.fr>  
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>  
Marché de l'immobilier :  
<http://immo.lemonde.fr>  
► **TÉLÉMATIQUE**  
3615 lemonde  
► **DOCUMENTATION**  
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>  
► **COLLECTION**  
Le Monde sur CD-ROM :  
01-44-09-43-21  
Le Monde sur microfiches :  
03-88-71-42-30  
► **LE MONDE 2**  
Abonnements : 01-44-97-54-54  
En vente : « A Bagdad, chez Saddam ».

■ Tirage du Monde daté mercredi 23 octobre 2002 : 509 015 exemplaires.  
Nos abonnés Paris - Ile-de-France trouveront le supplément « aden »

1 - 3